



***GROUPE DMS
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2009
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009***



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12/03/2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007. Le document de référence 2008 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17/07/2009 sous le numéro D.09-0580. Le document de référence 2007 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2008 sous le numéro D.08-0345 ; une actualisation de ce document de référence a été déposée auprès de l'AMF le 13/08/2008 sous le numéro D.08-0345-A01.

Les deux documents de référence cités ci-dessus ainsi que l'actualisation du document de référence 2007 sont disponibles sur le site internet du groupe, www.dms.com.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Responsable du document de référence.....	5
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	6
2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	7
4	FACTEURS DE RISQUE	7
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	8
5.1	Historique et évolution de la société.....	8
6	APERCU DES ACTIVITES	10
6.1	Principales activités et principaux produits	10
6.2	Principaux marchés.....	19
7	ORGANIGRAMME	21
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	22
8.1	Principales Immobilisations corporelles.....	22
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.....	22
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	23
9.1	Rapport de gestion.....	23
9.2	Annexes au rapport de gestion	50
9.3	Tableau des résultats des 5 dernières exercices	56
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	57
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	67
10.1	Informations sur les capitaux propres	67
10.2	FLUX DE TRESORERIE.....	67

11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	67
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	67
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	67
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	67
15	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	68
15.1	Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction.....	68
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale	68
15.3	Contrats de services liant les Dirigeants	68
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	68
17	SALARIES	69
17.1	L'évolution de la masse salariale	69
17.2	effectif moyen du Groupe DMS.....	69
17.3	eVOLUTION DES effectifs du Groupe DMS.....	69
17.4	PARTICIPATION DES SALARIES	69
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	70
18.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration	70
18.2	Actionnaires disposant de droits de vote doubles.....	70
18.3	Changement du contrôle	70
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES.....	70
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	71
20.1	Etats Financiers Consolides	71
20.2	Comptes sociaux de la société DMS	96
20.3	Vérification des informations financières historiques	112
20.4	Honoraires des commissaires aux comptes.....	118
20.5	Politique de distribution des dividendes	118
20.6	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	118

21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	119
21.1	Capital Social	119
21.2	Informations concernant les BSAR (Bons de Souscription d'Actions Remboursables).....	119
21.3	Acte constitutif et statuts.....	121
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	124
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	124
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	125
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	125
26	ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2009.....	126
26.1	Table des concordances.....	126

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Gérard DAGUISE, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 23 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 112 dudit document, qui contiennent des observations. »

Gérard Daguisse, le 12 mars 2010.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

➤ CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Représentée par Monsieur Gérard JEANNET
Horizon 21 – Le Millénaire, 650 rue Louis Lépine
34000 MONTPELLIER

Nommée le 28 juin 2004 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La SELARL Donnadiou Dehors Alvarez (DDA)

Représentée par Monsieur Michel DEHORS
Membre du groupe Audit Sud Conseil - 45 rue Jérémie Bentham, ZAC de l'aéroport, 34473 PEROLS CEDEX
Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société SELARL Donnadiou Dehors Alvarez n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

➤ Monsieur Jean-Jacques PERRIN

1, rue du Bourbonnais
53940 SAINT BERTHEVIN

Nommé le 28 juin 2004 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Jean Jacques PERRIN n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 - 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La Société AXIOME AUDIT

Représentée par Monsieur Frédéric CARROBE
Membre du Réseau Différence
Le Triade - Bât 3 - 215, Rue Samuel Morse
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

La Société AXIOME AUDIT n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 - 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Total actif	19 931	29 989	26 824
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	11 700	17 978	14 152
Intérêts minoritaires	83	126	131
Total capitaux propres	11 783	18 104	14 283
Produits des activités ordinaires	15 666	19 510	31 352
Résultat opérationnel	- 6 262	- 3 696	2 110
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 6 070	- 3 881	2 024
Part des minoritaires	- 38	-5	23
Résultat net consolidé part du groupe	-6 032	-3 876	2 001
Résultat de base par action (en euros)	-0.25	-0.16	0.23
Résultat dilué par action (en euros)	-0.25	-0.16	0.20

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent document de référence. Leur attention est attirée sur le fait que les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la situation du Groupe. D'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés comme non significatifs par le Groupe pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Voir le paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 *La raison sociale et nom commercial*

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 *Le lieu et le numéro d'enregistrement*

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 - Code APE : 2660Z.

5.1.3 *La date de constitution et la durée de vie*

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 *Le siège social et la forme juridique*

Diagnostic Medical Systems
Parc de la Méditerranée
District de Montpellier
34470 Montpellier
Tel : 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles D 58 à D 201 du décret N°67-236 du 23 mars 1967 (sociétés commerciales).

5.1.5 Les événements importants dans le développement des activités

1993	Création de DMS à Montpellier (34)
1994	DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000
1995	DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X
1996	Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel
1997	Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos
1998	Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1999	DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies
2000	DMS rachète les filiales LTR et Merix
2001	Lancement du Lexxos à l'international et (Autorité Mise sur le Marché) AMM aux USA de l'Ubis 5000 Lancement commercial du détecteur Paladio
2003	Lancement de la nouvelle ligne de production « Optima Series » Création du nouveau logiciel du Lexxos et AMM du Lexxos au Canada
2004	Augmentation de capital de 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 nouvelles actions à 5,20 euros par action
2005	Lancement du Lexxos 2ème génération
2006	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.
2007	Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.
2008	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7 904 450 €.
2009	Modification de la gouvernance : nomination de Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Jean-Paul Ansel au poste de Directeur Général en remplacement d'Antoine Rabaste ancien Président Directeur Général.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 *Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie*

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés : celui de la radiologie, à travers sa filiale Apelem, et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes.

6.1.1.1 **L'ostéoporose**

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause (environ 30% des femmes ménopausées). Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Ne serait-ce qu'aux Etats-Unis, cette maladie (source : National Osteoporosis Foundation - www.nof.org) :

- serait une menace pour 44 millions d'habitants âgés de 50 ans ou plus,
- concernerait 10 millions d'américains (dont 80% de femmes) et 34 millions auraient une masse osseuse déficiente, augmentant la probabilité d'être atteint de la maladie,
- aurait coûté en 2005 à la sécurité sociale 19 milliards de dollar. Ce coût devrait atteindre en 2025, selon les experts, à 25,3 milliards de dollar,
- serait responsable de plus de 2 millions de fractures en 2005 ; chiffre qui devrait atteindre plus de 3 millions en 2025.

En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions par an. Le coût total de ces fractures est estimé à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 *Les traitements contre l'ostéoporose*

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Proctor & Gamble et Novartis.

6.1.1.1.2 Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou « corps entier », qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibre choisi,
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcaneum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

Ostéodensitomètres Monosites	Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par:

- la reproductibilité des mesures ;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents – l'énergie haute et basse. Une « double » émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisés sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » qui permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons X et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

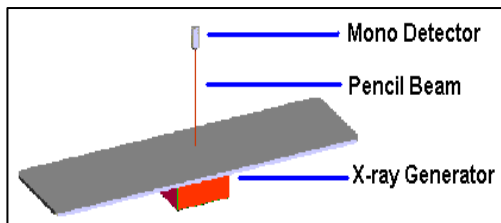


Figure 1: Technologie Pencil Beam

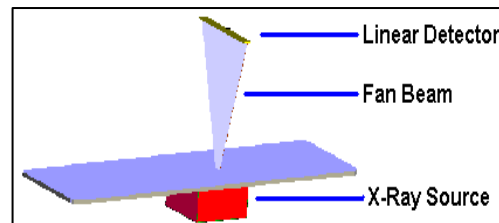


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Aujourd'hui, les appareils issus de la deuxième génération de Pencil Beam sont dotés des dernières évolutions technologiques et peuvent réaliser un examen aussi rapidement qu'un appareil Fan Beam tout en gardant leur précision et leur compétitivité en terme de prix.

Précisons que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers « photographient » les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et « cartographient » sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrasons s'adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l'ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA qui a un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux que les appareils à rayons X, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. Ces appareils s'adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcaneum (talon). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicateur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l'imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- **Le rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- **La scanographie** (ou scanner) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- **L'échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l'étude des viscères.
- **L'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- **La médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.2 Les produits du groupe DMS

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

6.1.2.1.1 Les ostéodensitomètres à ultrasons

➤ UBIS 5000

L'Ubis 5000 est un appareil monosite (l'examen s'applique toujours au même endroit : l'os du talon) qui utilise la technologie des ultrasons pour mesurer la densité de l'os. Pour ce faire, le signal passe à travers le pied qui est immergé dans l'eau, l'un des meilleurs conducteurs de l'ultrason. Après son lancement en 1996, l'Ubis 5000 a été le premier système disponible sur le marché de l'ultrason, à donner une image numérique de l'os.

En récompense pour sa technologie tout à fait innovante, l'Ubis 5000 a obtenu le **prix Yves Rocard de la meilleure technologie de Sciences Physiques en 1997**.

Ce produit s'adresse aux médecins tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ayant besoin d'un système moins cher que les systèmes DXA (systèmes à rayons X) mais avec des résultats aussi précis. L'Ubis 5000, avec son image numérique, est donc l'appareil à ultrason le plus précis du marché.

La dernière version de l'Ubis 5000 intègre une interface compatible avec Windows XP : il s'agit de l'Ubis 5000 XP.



UBIS 5000 XP

6.1.2.1.2 Les ostéodensitomètres à rayons X - DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry)

➤ CHALLENGER ENVISION

Le **Challenger Envision** est un appareil entrée de gamme qui a été mis sur le marché en 1997. Il est doté de la technologie « Pencil Beam » (un balayage de rayons X sur les axes horizontaux et verticaux, qui effectue une série de mesures de la densité osseuse). Il s'agit d'un appareil multi-site qui peut effectuer des examens du rachis, du col fémoral et de l'avant-bras, les principaux sites concernés par le diagnostic de l'ostéoporose.

En 2006, la deuxième génération du Challenger Envision a été lancée. Cette nouvelle version est équipée d'un logiciel plus performant et plus ergonomique par rapport à ces concurrents. L'appareil est également disponible en version compacte (avec une table pliable) afin de répondre à tous les besoins en termes de compacité, facilité d'utilisation, précision et coût.

Ce produit s'adresse principalement aux cabinets privés de radiologie, de rhumatologie et dans certains pays d'orthopédie et de gynécologie.



Challenger Envision

➤ STRATOS

Le **Stratos** qui a été lancé en 2007 se positionne comme un appareil moyen de gamme et représente 70% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi-site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur, grâce à sa technologie Digital Fast Beam de pouvoir effectuer un examen de qualité, de façon rapide : entre 60 et 90 secondes.

Le Stratos est doté de la dernière génération du software ergonomique qui comporte de nombreux nouveaux outils pour compléter la diagnostic de l'ostéoporose mais aussi des options tels que l'orthopédie ou la pédiatrie pour d'autres applications. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permet donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés et de conforter sa place sur les marchés historiques.



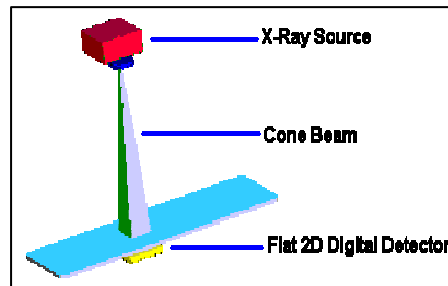
STRATOS

➤ **LEXXOS**

Le **Lexxos** est un appareil haut de gamme qui a été mis sur le marché en 2001. Il est fondé sur l'idée du « diagnostic éclair », possible grâce à son innovation principale, le « Digital Flash Beam® ».



LEXXOS



Technologie Digital Flash Beam

Cette technologie se caractérise par une numérisation de l'image en deux dimensions (supérieur à la technique du balayage). L'examen se réalise en, un flash de moins de 2 secondes alors que les appareils concurrents les plus rapides peuvent au mieux et seulement pour certains patients, proposer des examens en 30 secondes. Sachant qu'un examen comprend en général 6 clichés, le gain de temps est très appréciable, à la fois pour le praticien et pour le patient. De plus, avec pour la première fois une résolution d'image de type quasi-radiologique, le Lexxos ouvre de nouvelles perspectives aux utilisateurs, en ajoutant la notion de qualification de l'os au diagnostic de l'ostéoporose. En effet, grâce à une qualité d'image inégalée sur le marché, il est possible de voir les compressions et/ou fractures vertébrales lors d'un examen visuel du rachis latéral, alors qu'auparavant il était nécessaire de faire ce genre d'examen sur un appareil de radiologie classique.

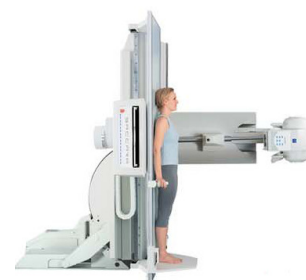
Le Lexxos est destiné principalement aux hôpitaux, cliniques et cabinets de radiologie et de rhumatologie. La technologie du Lexxos permet aux praticiens de s'ouvrir à de nouvelles applications comme la gestion des implants dans domaine orthopédique.

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

➤ **BACCARA**

La **Baccara** est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être upgradé très facilement en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 (cf. les produits Flash et dRF 43).

En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.



BACCARA

6.1.2.3 Les autres produits

➤ GIOTTO IMAGE

Le Giotto Image : La société DMS propose sur le marché français la gamme de mammographes du constructeur IMS. Cette gamme comprend un système de mammographie 2 en 1 entièrement évolutif, aussi bien adapté à la mammographie numérique qu'à la macrobiopsie sous stéréotaxie. L'offre en mammographie s'ajoute à l'ostéodensitométrie et la radiologie, permettant ainsi au Groupe DMS de proposer aux radiologues Français, une gamme tout à fait complète.

Le système de mammographique Giotto Image dispose d'une excellente qualité d'image, d'une acquisition quasi instantanée (en moins de 4 secondes) permettant ainsi un gain de temps, et est très facile d'utilisation.



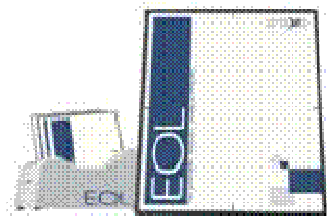
GIOTTO IMAGE

6.1.2.4 Les nouveaux produits

➤ EOL

Apelem a lancé l'EOL en 2009. Il s'agit d'un détecteur numérique sans fil, à la taille d'une cassette, conçu pour s'adapter à n'importe quelle salle de radiologie conventionnelle en n'y apportant aucune modification.

L'EOL peut être installé comme « up-grade » dans les salles conventionnelles de notre gamme de produits de radiologie (ex: BRS, FERIA, Camargue, Baccara). La solution EOL représente la solution la plus économique du marché, pour faire évoluer une Baccara ou une Camargue conventionnelle CR, vers le DR. En effet, l'EOL permet tous les avantages du numérique (excellente qualité d'image, plus de manipulation des cassettes, amélioration de productivité, etc) sans que le client soit obligé de réinvestir dans un équipement complet.



EOL

➤ BACCARA PLATINUM

En radiologie, DMS a présenté lors du Congrès Européen de Radiologie, qui s'est déroulé à Vienne du 4 au 8 mars 2010, sa nouvelle table de radiologie baptisée Baccara Platinum. Cette nouvelle table, considérée comme le système le plus innovant développé par DMS en radiologie, permettra au groupe de se replacer parmi les acteurs majeurs de ce marché.

Cette nouvelle table, disponible en version 100% numérique mais également analogique, permettra au groupe de se positionner non seulement sur les marchés matures des pays développés mais aussi sur les principaux marchés émergents en version conventionnelle, zones où historiquement le groupe DMS est très présent.



BACCARAT PLATINUM

➤ STRATOS DR

En ostéodensitométrie, le groupe commercialisera, au second semestre 2010, le futur produit phare de sa gamme, **le Stratos DR**. Le Stratos DR utilisera une technologie développée par DMS baptisée « 2D Fan Beam » avec détecteur bi-dimensionnel (2D) permettant un temps d'examen réduit à seulement 30 secondes. Le Stratos DR adressera le marché du moyen/haut de gamme, qui représente la majeure partie du marché de l'ostéodensitométrie aujourd'hui encore non adressé par DMS.

En outre, le Stratos DR utilisera une base mécanique et électronique commune avec l'ostéodensitomètre d'entrée de gamme Stratos lancé fin 2007 permettant ainsi des économies d'échelle industrielles importantes.



STRATOS DR

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 *L'ostéoporose : un marché en fort développement*

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de « Woman's Health » et de centres dédiés à la femme),
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic,
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose y compris les coûts de traitement.

Les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein,
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (« photographes » et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose,
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux.

L'une des clés du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'état de la réglementation varie d'un pays à l'autre. Les pays développés comme les Etats-Unis, le Japon, ou la plupart des pays Européen remboursent les examens destinés à la détection et le suivi de l'ostéoporose. On peut remarquer que parmi les pays qui ont accordé le remboursement, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions.

Il faut bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Le segment moyen de gamme représente près de 70% du marché mondiale. Grâce à la sortie du Stratos en fin 2007, DMS a pénétré ce segment du marché qui avait été jusqu'alors dominé par les 2 concurrents principaux.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ, General Electric et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multi-sites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).

- **General Electric Healthcare (Lunar)**

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

General Electric, la holding du Groupe, (Mnemonic : GE) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés 2009 de 157 milliards de dollars pour un bénéfice de 11 milliards de dollars. Le Groupe emploie 304 000 salariés. Les revenus provenant de l'activité « santé » s'élèvent à 16 milliards de dollars pour un bénéfice de 2,42 milliards de dollars.

General Electric capitalise environ 173 milliards de dollars à fin février 2010.

- **Hologic**

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader avec 95,5 M\$ de chiffre d'affaires consolidé 2009 dans les ventes d'ostéodensitomètres.

Hologic (Mnemonic : HOLX) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés pour le compte de son exercice clos fin septembre 2009, de 1,637 milliard de dollars pour une perte nette de 2,176 milliards de dollars. Au cours de l'exercice fiscal 2009, 80% des ventes ont été réalisés aux Etats, Unis, 12 % en Europe, 4 % en Asie, et 4% dans d'autres régions.

La Société capitalise environ 4,3 milliards de dollars à fin février 2010.

- **La concurrence vue comme une opportunité**

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité et DMS est courtisé par de nombreux distributeurs de tous pays. Il y a une opportunité pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 *Le marché de la radiologie*

6.2.2.1 **Description et tendance**

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres régions du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 **Les acteurs et la structure du marché**

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a 1) de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et 2) les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.

En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique du sud en sont les principaux.

7 ORGANIGRAMME

La société DMS a été créée le 26 janvier 1993.

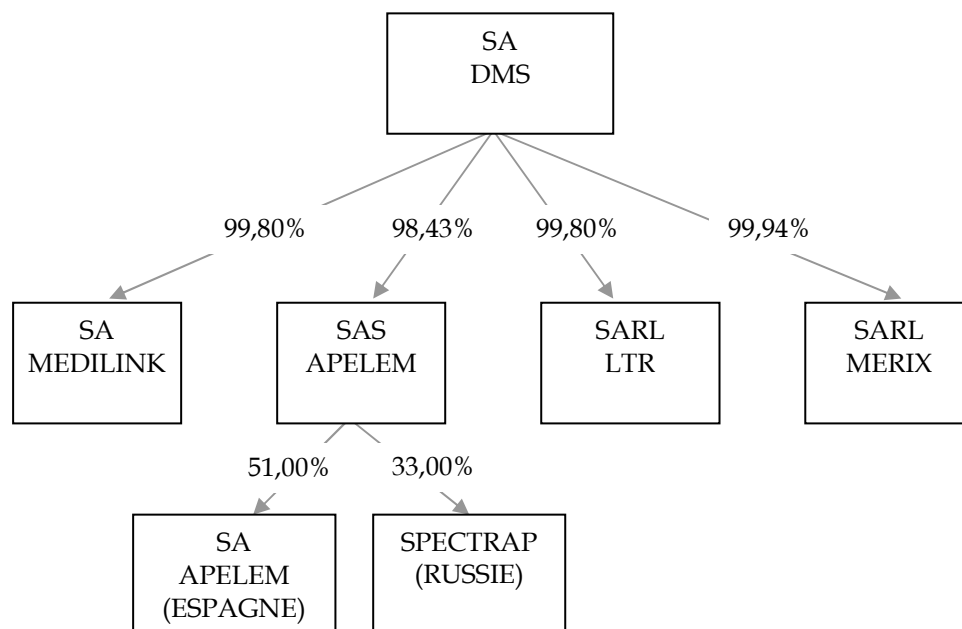
Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998.

Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

La société APELEM a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 26 juin 2006.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2009



La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Montpellier.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes.

La SARL LTR gère la maintenance de la région PACA et est située à Aubagne.

La SARL MERIX gère la maintenance dans le nord de la France et la région parisienne. Elle se situe à Evry en région parisienne.

Ces cinq entités avec SA APELEM Espagne, composent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES et EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir NOTE 5 Immobilisations Corporelles des états financiers consolidés.

Par ailleurs, la Société entend procéder au regroupement des équipes du groupe en un lieu unique, contre deux sites jusqu'à présent (Nîmes et Montpellier), au plus tard au second semestre 2010. La Société quittera notamment ses locaux de Montpellier le 30 juin 2010 ; elle a ainsi dénoncé le bail au cours du mois de décembre 2009.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une démarche d'éco conception a été engagée en 2006 pour augmenter l'éco efficacité globale. Cette démarche a pour objet de tenir compte, dès le développement des produits et la mise en place des procédures de fabrication, des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 11.981.297,57 euros
SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines
34470 PEROLS (Hérault)
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2009 dans l'Union Européenne.

L'exercice 2009 est toujours marqué par la crise économique et financière dont l'impact ne peut être apprécié de façon précise. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date d'arrêtés mais également sur des conséquences, limitées dans le temps, de cette crise économique et financière.

Par rapport au 31 décembre 2008, un changement de méthode est intervenu concernant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

DMS a pris la décision de modifier son mode de comptabilisation du chiffre d'affaires. Afin d'adopter une approche plus prudente reflétant le plus fidèlement possible la nature des relations commerciales de l'entreprise avec ses clients, le groupe comptabilise désormais le chiffre d'affaires lié à la vente de systèmes d'imagerie au moment de l'expédition vers le client final ou le distributeur. Jusqu'ici le fait générateur retenu était la mise à disposition à la sortie d'usine.

Ce changement de méthode comptable conduit à reconnaître un chiffre d'affaires consolidé de 15,7 M€ sur l'exercice 2009. Sur l'ensemble de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires consolidé est ressorti à 19,8 M€, contre 19,5 M€ selon l'ancienne méthode, et le résultat net à (3,7) M€, contre (3,9) M€ selon l'ancienne méthode.

9.1.1 *L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)*

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE
- Société à responsabilité limitée MERIX
- Société à responsabilité limitée LTR

Ainsi les comptes annuels des sociétés MEDILINK, MERIX, LTR, APELEM et APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2009 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.

Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 *Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés*

9.1.2.1 Compte de Résultat consolidé Groupe DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 15 666 K€ contre 19 510 K€ pour l'exercice précédent clôt le 31/12/2008.

Les charges opérationnelles ont diminué et s'élèvent à 22 644 K€ contre 25 128 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est négatif de - 6 262 K€ contre un résultat négatif de -3 696 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de - 13 K€ contre une perte de - 232 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de - 6 275 K€ au 31/12/2009 contre une perte de -3 928 K€ au 31/12/2008.

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par une perte nette de l'ensemble consolidé de - 6 070 K€ contre une perte nette de -3 881 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de - 6 032 K€ au 31/12/2009 contre une perte de -3 876 K€ au 31/12/2008, après addition des intérêts minoritaires de - 38 K€.

9.1.2.2 Bilan consolidé du Groupe DMS

Les postes clés (valeur nette) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 2 861 K€ contre 3 454 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les actifs courants sont de 17 070 K€ contre 26 535 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 11 700 K€ contre 17 978 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 200 K€ contre 129 K€ au 31/12/2008.
- Les passifs courants sont eux de 7 948 K€ contre 11 756 K€ au 31/12/2008.
- Le total général du bilan consolidé est de 19 931 K€ contre 29 989 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe est en baisse de 19,7% passant de 19,5 M€ à 15,7 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à (6 262 K€) (perte) contre (3 696 K€) (perte) au 31/12/2008 soit une détérioration de 2 566 K€.

Le résultat financier s'établit à (13) K€ au 31/12/2009 contre (232) K€ au 31/12/2008 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (6 275 K€) contre (3 928 K€) au 31/12/2008.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (6 032 K€) au 31/12/2009 contre (3 876 K€) en 2008 soit une baisse de 2 156 K€.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 196 K€ au 31/12/2009 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 1,6%. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 1,25%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€			31/12/2009	31/12/2008
Liquidités (D)		D=A+B+C	2 285	7 636
	<i>trésorerie</i>	A	1 654	1 050
	<i>caisse</i>	B	-	-
	<i>valeurs mobilières</i>	C	631	6 586
Créances financières		E	-	-
Dettes financières court terme (I)		I=F+G+H	1 159	2 283
	<i>dettes financières bancaires</i>	F	1 065	1 690
	<i>part court terme des dettes long et moyen termes</i>	G	20	471
	<i>autres dettes financières</i>	H	74	122
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	- 1 126	- 5 353
Endettement financier long et moyen termes net (N)		N=K+L+M	196	115
	<i>dettes financières bancaires</i>	K	19	40
	<i>autres dettes financières</i>	L	177	75
	<i>obligations émises</i>	M	-	-
Endettement financier net		J+N	- 930	- 5 238

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe et à taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 39 K€ au 31/12/2009 (lignes G et K du tableau ci-dessus) contre 511 K€ au 31/12/2008 (lignes G et K du tableau ci-dessus).

L'emprunt de 39 K€ au 31/12/2009 (contre 58 K€) correspond au capital restant d'un emprunt de 60 K€ contracté en 2008 par la société DMS pour financer des travaux d'aménagement des locaux. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 5.60%.

9.1.3.2 Les faits marquants

Changement de méthode : modification du fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires comptable

DMS a pris la décision de modifier son mode de comptabilisation du chiffre d'affaires. Afin d'adopter une approche plus prudente reflétant le plus fidèlement possible la nature des relations commerciales de l'entreprise avec ses clients, le groupe comptabilise désormais le chiffre d'affaires lié à la vente de systèmes d'imagerie au moment de l'expédition vers le client final ou le distributeur. Jusqu'ici le fait générateur retenu était la mise à disposition à la sortie d'usine.

Les accords contractuels passés avec les clients prévoient en effet le transfert de propriété aux clients dès la sortie d'usine. Toutefois, ces accords ne sont pas toujours formalisés de façon explicite et l'analyse du transfert des risques et avantages a pu dans le passé conduire la société, après examen, à retarder la constatation du chiffre d'affaires comptable, parfois après publication du chiffre d'affaires. Devant la diversité des cas rencontrés et la difficulté à s'assurer, au cas par cas, que le transfert des risques et avantages était bien opéré à la sortie d'usine, il a été décidé, dans le respect du principe « substance over form » préconisé par les normes IFRS, de retarder la constatation du chiffres d'affaires à l'expédition.

Ce changement de méthode comptable conduit à reconnaître un chiffre d'affaires de 15,7 M€ sur l'exercice 2009. Sur l'ensemble de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires ressort à 19,8 M€, contre 19,5 M€ selon l'ancienne méthode, et le résultat net à (3,7) M€, contre (3,9) M€.

Changement de direction

Le 28 juillet 2009, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a révoqué M. Antoine Rabaste de ses fonctions d'administrateur de la société Diagnostic Medical System (DMS).

Au cours de cette assemblée, M. Gérard Daguisé, ancien Président Directeur Général de la société Trixell, a été élu administrateur de la société DMS.

A l'issue de l'assemblée générale, le nouveau Conseil d'Administration de la société a révoqué Mr. Antoine Rabaste de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et a désigné M. Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration. Lors de ce même conseil, les administrateurs ont nommé M. Jean-Paul Ansel, au poste Directeur Général de la société DMS. M Ansel est un ancien banquier d'investissement, spécialiste notamment de la stratégie d'entreprise et du renforcement de l'actionnariat.

M. Jean-Luc Dumas a été maintenu au poste de Directeur Général Délégué jusqu'à sa démission fin décembre 2009. M. Jean-Noël Roy a été nommé administrateur à la place de M. Yves Caer. M. Roy est médecin privé, spécialiste en médecine sportive, biomécanique et médecine aéronautique, également attaché au CHRU de Montpellier. Le nouveau Conseil d'Administration de DMS est ainsi ouvert à des professionnels du secteur de la santé.

La direction a mis en œuvre un plan de restructuration et de réduction des coûts au cours du 4^{ème} trimestre 2009 (annonce du 13 octobre 2009). Cette restructuration engendre, une réduction de l'ordre de 25% des effectifs entre fin 2008 et janvier 2010, une diminution globale de la politique d'achats et des coûts de production auprès des différents fournisseurs du groupe et enfin, une diminution des frais de structure à travers le regroupement des équipes du groupe en un lieu unique. Une provision pour coût de restructuration a été enregistrée dans les comptes consolidés pour un montant de 92 K€ couvrant le licenciement de 5 salariés pour motif économique et les coûts de déménagement suite à la résiliation du bail de DMS.

Autres éléments :

- DMS a enregistré une dépréciation complémentaire de 500 K€ sur la valeur du goodwill APELEM (Cf Note 4)
- Des abandons d'intérêts de retard sur les avances consenties par l'ANVAR pour un montant global de 103 K€. Ces éléments apparaissent dans la rubrique « autres produits » du compte de résultat.
- Le Groupe DMS a procédé à l'assainissement de son stock de produits avec la destruction de son stock obsolète pour un total de 1,4 M€ de mises au rebut. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de - 581 K€.
- Le litige d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 perdue, compte tenu du rejet l'an passé de la demande de décharge d'impôt par le tribunal administratif de Montpellier, DMS ayant fait appel de cette décision. Le litige porte sur des impositions à hauteur de 598 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement), pour lesquelles 200 K€ ont été comptabilisés en charge lors de l'exercice précédent. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause.
- Un litige oppose l'ancien dirigeant M. RABASTE à la société DMS. Une indemnité exceptionnelle demandée par l'ancien dirigeant d'un montant de 30 K€ n'a pas fait l'objet de provision, la société DMS estimant obtenir des débouchés favorables. Parallèlement, dans le cadre d'une procédure pour le compte de la SCI MEDIAG (propriétaire des murs du siège social DMS) dont M. RABASTE est le gérant, M. RABASTE a fait procéder à la saisie conservatoire des comptes bancaires de DMS pour 137 537 €.

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

DMS a réalisé un chiffre d'affaires de 15,7 M€ au titre de l'exercice 2009, contre 19,5 M€ en 2008. Au cours du 2nd semestre, la société a été pénalisée, tant en terme de commandes que de livraisons. En effet, l'attentisme marqué des clients, surtout en France, a persisté en fin d'année pénalisant le redressement commercial du groupe.

Le chiffre d'affaires annuel a diminué, notamment pour les raisons suivantes :

- L'expédition reportée, en 2010, d'une importante commande de systèmes de radiologie de type Baccara (1,7 M€ de chiffre d'affaires) en Europe de l'Est, initialement prévue au 4^{ème} trimestre 2009. Cette commande bénéficie de financements de la Banque Mondiale.
- Les retards de livraison d'un fournisseur du groupe qui n'ont pas permis de finaliser l'assemblage d'équipements de tables de radiologie et donc leur remise aux clients avant la fin de l'année 2009. Les pièces alternatives ont néanmoins été livrées mi-janvier et les livraisons des commandes (0,4 M€) seront comptabilisées au 1^{er} trimestre 2010.
- Une parité Euro/ Dollar peu favorable qui a pénalisé le positionnement concurrentiel de la Société (les concurrents facturant essentiellement en dollar).

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2009, le Groupe DMS a investi environ 5.14% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 805 K€, contre 4.93% en 2008, ventilés de la façon suivante :

K€	2009	2 008	2 007
Masse salariale imputée à la R&D	762	722	589
Achats, fournitures, matériels et documentations	31	214	321
Déplacements, participations à des conférences scientifiques		-	-
Frais de projets		-	-
Etudes et recherches extérieures	12		21
Redevances sur brevets et licences		26	27
Autres charges		-	-
TOTAL	805	962	958

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

Néant

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

Concernant l'ostéodensitométrie, DMS entend poursuivre l'accroissement de ses parts de marché en Asie, en Europe de l'ouest et en Amérique du Sud. Déjà présent avec le Lexxos dans le haut de gamme, DMS complètera son offre au cours du 1^{er} semestre 2010 avec la commercialisation d'un nouvel appareil (le Stratos DR) qui lui permettra de s'adresser à la plus large partie du marché, où le groupe n'est pas encore présent.

Dans le domaine de la radiologie, la Société entend compléter son offre en commercialisant dès le 2^{ème} semestre 2010 un nouveau produit : la Platinum.

Par ailleurs, DMS a annoncé dans son communiqué de presse du 15 février 2010, que la nouvelle direction de la Société a mis en œuvre un plan de réduction des coûts au cours du 4^{ème} trimestre 2009 afin de réduire les besoins de trésorerie du Groupe et ainsi abaisser sensiblement son point mort par la réalisation d'économies annuelles importantes). Ces mesures visent à assurer l'avenir de DMS et permettre le retour d'une croissance régulière et pérenne.

Les principales mesures de ce plan d'économies sont :

- Une réduction significative, de l'ordre de 25% des effectifs du Groupe qui s'élevaient à 90 collaborateurs en janvier 2010 contre 121 fin 2008. Ces départs concernent essentiellement les fonctions supports et administratives, les forces commerciales du Groupe n'étant pas concernées par ces réductions. En outre, DMS a enregistré les départs, au 4^{ème} trimestre 2009 de M. Jean Luc Dumas, Directeur Général Délégué et de M. Frédéric Haméon, Directeur Administratif et Financier.
- Une révision globale de la politique d'achat et des coûts de production auprès des différents fournisseurs du groupe. DMS a ainsi mis en place une meilleure gestion globale de ses ressources et de son fonctionnement. Parallèlement, afin de sécuriser ses approvisionnements, le groupe met en place une politique de diversification de ses fournisseurs.
- Une diminution des frais de structure à travers le regroupement des équipes du groupe en un lieu unique, contre deux sites jusqu'à présent (Nîmes et Montpellier), au plus tard au second semestre 2010. La société quittera notamment ses locaux de Montpellier le 30 juin 2010.

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 Risque de marché

- Risque de liquidité

L'endettement financier a fortement diminué au cours de l'exercice 2009.

L'encours d'avances liée à la dette financière non bancaire du groupe, relative aux avances remboursables, s'élève à 150 K€ pour la société DMS et à 174 K€ pour le groupe, au 31/12/2009.

Un nouvel échéancier de remboursement a été accordé :

- Pour l'encours d'avance à 150 K€ de DMS : remboursement de 50 K€ au 31/12/2010, de 50 K€ au 30/06/2011 et de 50 K€ au 30/09/2011.
- Pour l'encours d'avance de 24 K€ de APELEM : remboursement de 24 K€ au 31/03/2010.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose de :

- 5 300 K€ de possibilité de mobilisation Dailly ou de MCNE et de lignes de Credoc Import. Ces lignes ont fait l'objet d'une renégociation fin 2009 et seront applicables pendant 18 mois, avec l'appui d'OSEO.

Le Groupe ne dispose plus de découvert.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent document.

La capacité de remboursement des emprunts du Groupe et le niveau de sa trésorerie dépendront de ses performances opérationnelles futures et pourraient être affectées par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

➤ Risques de taux

A ce jour, le Groupe ne dispose plus que d'un seul emprunt bancaire, dont l'encourt s'élève à 39 K€. Cet emprunt est à taux fixe. Le risque de taux est donc nul.

➤ Risques de taux de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 5% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Cependant, la baisse du dollar réduit indirectement la compétitivité du groupe. En effet, le groupe DMS facture en euros et est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

En période d'appréciation de l'euro, comme depuis 2003, le groupe DMS a dû baisser ses prix moyens de vente en Euros afin de s'adapter à l'évolution du dollar.

Les effets de la faiblesse du dollar se sont fait particulièrement sentir depuis le début de l'année 2008 notamment sur l'activité « ostéodensitométrie ». Cependant ces effets sont également palpables sur l'activité « radiologie » lorsque les clients de DMS se situent en zone dollar.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir le risque par des achats et ventes de devises à terme.

➤ Risques sur actions

Au 31 décembre 2009, le Groupe DMS détenait 122 958 actions propres pour une valeur totale de 41 631€ (prix de revient). Les actions d'autocontrôle sont déduites des capitaux propres à hauteur de leur prix de revient :

Titres	Nombre	Cours au 31.12.2009	Valorisation boursière au 31.12.2009
Actions DMS	122 958	0,59 €	72 545,22 €

Sur la base du cours de clôture de l'action DMS au 31 décembre 2009 (0,59 €), la valeur de marché des actions détenues était de 72 K€. Une variation - à la hausse ou à la baisse - de 10 % du cours de l'action DMS entraînerait donc une variation de 7,2 K€ de la valeur de marché des actions d'autocontrôle.

9.1.3.7.2 Risques liés à l'absence de pérennité des résultats

Les délais liés au développement des technologies innovantes du groupe imposent une réflexion permanente sur la rentabilité de l'activité. L'absence de récurrence du chiffre d'affaires peut avoir un impact défavorable sur les niveaux de résultat.

9.1.3.7.3 Risques liés à la croissance interne

En cas de croissance importante dans les années à venir notamment du fait de l'arrivée dans des pays tels que le Japon et les USA, DMS pourrait être confrontée à des difficultés dans les domaines techniques, commerciaux ou administratifs.

De telles difficultés pourraient conduire à des surcoûts importants pour la Société et impacter défavorable sur les niveaux de résultat.

9.1.3.7.4 Risques liés à l'évolution technologique

Le groupe DMS compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Ainsi, le groupe DMS entend commercialiser dès le 2^{ème} semestre 2010, deux nouveaux produits technologiques : la Platinum et le Stratos DR.

Compte tenu de sa taille, par rapport à celle de ses concurrents, DMS doit effectuer des choix technologiques en amont. Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

9.1.3.7.5 Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirects

Le groupe DMS dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent le risque de dépendance liée à la résiliation éventuelle de contrats commerciaux avec ses fournisseurs.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Par ailleurs, pour son activité réalisée à l'export, le groupe s'appuie sur des distributeurs qui bénéficient de l'exclusivité territoriale pour la distribution des produits du groupe.

9.1.3.7.6 Risques commerciaux

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier.

Le groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains de ces clients. Grâce à ces sécurités, les créances non recouvrées sont très rares.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque qu'après réception de garantis bancaires ou assurances suffisantes.

Cependant, DMS conclut des contrats à court terme avec ses clients distributeurs qui n'ont, en conséquence, aucune obligation contractuelle de longue durée d'acheter ses produits. En raison de la récurrence et de l'historique des relations avec ses clients distributeurs principaux, DMS détient un encours de créances soumis au risque de cessation de paiement ou de faillite. L'interruption temporaire ou définitive des relations avec un distributeur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats, ses cash flows.

9.1.3.7.7 Risques juridiques

➤ Directive DEEE

La directive DEEE est applicable dans les pays de l'Union Européenne qui l'ont transposée. Le principe directeur de ce texte est la responsabilité du producteur. Elle implique que les producteurs d'Équipements Electriques Electroniques (EEE) doivent prendre en charge l'organisation et le financement de la collecte et du recyclage des équipements en fin de vie. Les obligations de cette directive visent les déchets des équipements ménagers aussi bien que professionnels. Pour les équipements professionnels, il s'agit à minima de la fin de vie des équipements mis sur le marché après le 13 août 2005.

Le groupe DMS a pris les dispositions nécessaires pour que les éléments utilisés soient détruits dans un cadre professionnel en respect de l'environnement et de la directive DEEE.

DMS considère que l'incidence financière de la collecte et du traitement des déchets liés à l'application de cette nouvelle réglementation devrait restée limitée pour différentes raisons : démarrage très lent, taux importants de réutilisation ainsi que possibilité d'un transfert de responsabilité vers les clients. En outre, à ce jour, l'évaluation de l'incidence financière reste liée à un certain nombre de facteurs inconnus dont le taux de collecte (pas d'objectif fixé par la Directive), l'effectif et l'évolution des coûts de traitement (tendance baissière).

➤ Directive RoHS

La directive RoHS est applicable en France depuis le 1er juillet 2006. Elle implique une utilisation strictement limitée, de quatre métaux lourds (plomb, cadmium, chrome hexavalent et mercure) et de deux retardateurs de flamme bromés (PBE et PBDE) pour certains types d'équipements électriques et électroniques. Les restrictions relatives à l'usage de ces substances pour un produit impliquent des restrictions similaires pour l'ensemble des éléments qui le composent.

Le matériel médical est exclu de la directive RoHS. Cependant, en prévision d'une application future, les appareils nouvellement conçus prennent en compte, autant que faire se peut, les dispositions de la directive RoHS.

➤ Autres risques juridiques

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.8 Risques de concurrence

L'activité de DMS est fondée sur des appareils de diagnostic médical par imagerie de haute précision. L'évolution des produits de la gamme actuelle et le développement permanent de nouveaux appareils doivent permettre à la Société de maintenir ses prix et de conserver ses marges.

Cependant le marché des produits du groupe est concurrentiel en termes de prix, de qualité des produits et de service, de développement et de délai de lancement des nouveaux produits. Les concurrents du groupe comprennent notamment des sociétés spécialisées intervenant au niveau national et de grandes sociétés internationales, telles que Siemens, General Electric, Toshiba qui pourraient, en raison de leur taille, disposer de ressources financières et commerciales supérieures à celles de DMS. Les concurrents de DMS pourraient être capables de lancer des produits présentant des caractéristiques supérieures ou à des prix inférieurs, d'intégrer des produits ou systèmes plus efficacement, de conclure des contrats de longue durée avec certains de ses clients. DMS pourrait perdre des parts de marché s'il ne parvenait pas à proposer des prix, une technologie ou une qualité au moins comparable à celle de ses concurrents ou à tirer avantage de nouvelles opportunités commerciales. Son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

Tout renforcement de la concurrence sur les marchés du Groupe ou toute expansion des activités de ses concurrents pourraient conduire à une diminution des ventes et/ou une augmentation des coûts du Groupe, qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

9.1.3.7.9 Réglementation et homologations

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir.

9.1.3.7.10 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.7.11 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 3.527 K€ pour une cotisation annuelle de 25 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 29 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile des commerciaux et techniciens France pour 16 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 13 K€

Le groupe DMS a également contracté une Assurance Coface pour 7 K€.

Le groupe DMS n'a pas souscrit d'assurance contre les pertes d'exploitation. Le groupe disposant de deux sites, en cas de sinistre important sur un site, le second peut prendre provisoirement en charge l'exploitation du premier.

9.1.3.8 Engagements hors bilan

9.1.3.8.1 Description des engagements hors-bilan en milliers d'euros liés à l'activité courante

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2009	31/12/2008	variation
Privilège Trésor	413	560	-147
Cautions et garanties	6 410	6 280	0
Nantissements	7 053	7 053	0
Retour à meilleure fortune	710	710	0
Divers			
TOTAL	14 586	14 603	-147

Les « cautions et garanties » (6 410 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui des lignes de découvert et de mobilisations données par les banques.

Les « nantissements » (7053 KE) correspondent au nantissement du fonds de commerce de DMS et des actions APELEM au profit des banques en garantie de l'emprunt à moyen terme octroyé par celles-ci en 2002.

Les engagements donnés sur retour à meilleure fortune concernent l'abandon de créance Anvar du 23 décembre 2003 avec clause de retour limitée à 9 ans

Litiges :

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans le rapport de gestion de l'exercice précédent, font toujours l'objet d'un recours en appel. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€ en principal et 140 K€ en intérêts. Seuls 200 K€ ont été comptabilisés en charge lors de l'exercice précédent :

- 100 K€ ont été décaissés en 2008
- 100 K€ ont été réglés en 2009 en grande partie par l'imputation de plusieurs crédits d'impôt

Au terme des voix de recours, soit le groupe sera condamné et devra verser la somme de 598 K€ en principal éventuellement augmentée des intérêts de retard, soit le groupe obtiendra gain de cause et recevra le remboursement des 200 K€ déjà comptabilisés

D'autre part, le groupe a assigné en justice en 2008 un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1,2 M€. Un jugement favorable est intervenu en novembre 2009. La copie du jugement doit être obtenue de l'Allemagne et le montant de la condamnation du fournisseur s'établirait à 244 K€. Toutefois, aucune écriture n'a été constatée concernant ce jugement susceptible d'appel.

9.1.3.8.2 Description des engagements complexes

Aucun engagement complexe n'existe à ce jour.

9.1.3.9 L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)

Activités	Chiffre d'affaires consolidé (en K€)	Actifs sectoriels consolidés	Résultat opérationnel 2009	Résultat opérationnel 2008
Dopplers, ostéodensitomètres	3 652	4 586	-4 828	-2 632
Appareils radiologie	12 014	12 967	-1 429	-1 400
Distribution et maintenance	-	-	-	292
Total	15 666	17 553	-6 527	-3 740

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques. L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK. L'activité des « appareils de radiologie » est réalisée par la société APELEM alors que la « Distribution et maintenance » est réalisée par les sociétés LTR, MERIX et APELEM Espagne.

9.1.4 Activités et résultats des filiales

9.1.4.1 SOCIETE MEDILINK

SARL au capital de 48.000 Euros

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2009 :

Chiffre d'Affaires : 1 665 K€ en 2009 contre 1 906 K€ en 2008

Résultat comptable : perte de 365 K€ en 2009 contre une perte de 271 K€ en 2008.

La Société DMS possède une participation de 99,80% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 SOCIETE MERIX

SARL au capital de 80.000 Euros

Siège social : 91000 EVRY 8 rue Montespan

Immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 348 233 800

Activité : la vente, la location, l'installation et la maintenance de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2009 :

Chiffre d'Affaires 67 K€ en 2009 contre 525 K€ en 2008

Résultat comptable : perte de 49 K€ en 2009 contre une perte de 136 K€ en 2008.

La Société DMS détient une participation de 99,94% dans le capital de la société.

9.1.4.3 SOCIETE LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES « LTR »

SARL au capital de 8.160 Euros

Siège social : 06600 ANTIBES Route de Grasse Domaine des Charmettes

Immatriculée au RCS de ANTIBES sous le numéro 344 312 798

Activité : La vente, l'installation, et le SAV de matériels de radiologie et imagerie médicale

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2009 :

Chiffre d'Affaires : 262 K€ en 2009 contre 429 K€ en 2008.

Résultat comptable : perte de 109 K€ en 2009 contre une perte de 60 K€ en 2008.

La Société DMS détient une participation de plus de 99,80% dans le capital de la société.

9.1.4.4 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 276.225 Euros

Siège social : 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES

Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2009 :

Chiffre d'Affaires : 10 339 K€ en 2009 contre 14 034 K€ en 2008.

Résultat comptable : perte de 2 918 K€ en 2009 contre une perte de 2 240 K€ en 2008.

La Société DMS possède plus de 98,43% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même :

- 51% du capital de la Société Apelem Espagne

9.1.4.5 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros

Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne

Activité : vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2009 :

Chiffre d'affaires : 455 K€ au 31/12/2009 contre 691 K€ en 2008.

Résultat comptable : bénéfice de 10 K€ contre 57 K€ en 2008.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 50,20 %).

9.1.5 *L'activité propre de la société DMS (L 232-1)*

9.1.5.1 **Eléments significatifs ressortant des comptes**

9.1.5.1.1 *Compte de Résultat de la Société DMS*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 4 622 K€ contre 5 992 K€ au 31/12/2008

Le résultat d'exploitation est une perte de 2 313 K€ contre une perte de 1 422 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 331 K€ contre un bénéfice de 56K€ l'an dernier.

Le résultat exceptionnel est une perte de 786 K€ contre une perte de 75 K€ au 31/12/2008.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est une perte de 3 279 K€ contre une perte de 1 399 K€ au 31/12/2008.

9.1.5.1.2 *Bilan de la société DMS*

Au Bilan au 31 décembre 2009, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 5 852 K€ contre 6 772 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 5 056 K€ contre 5 789K€ au 31/12/2008
- L'actif circulant est de 15 013 K€ contre 19 053 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 17 541 K€ contre 20 820 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 3 261 K€ contre 4 925 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2009 est de 20 865 K€ contre 25 825 K€ au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 **Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé**

9.1.5.2.1 *Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en baisse de 22,86% soit 1 370 K€ passant de 5 992 K€ au 31/12/2008 à 4 622 K€ au 31/12/2009.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 2 313 K€ au 31/12/2009 contre -1 422 K€ au 31/12/2008 soit 891 K€ de régression par rapport à 2008.

Le résultat financier, s'établit à -331 K€ et porte le résultat courant à - 2 645 K€ au 31/12/2009 en détérioration de 1 278 K€ par rapport à 2008.

Le résultat exceptionnel passe de -75 K€ à -786 K€ au 31/12/2009 soit 711 K€ de moins qu'en 2008.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à -3 279 K€ au 31/12/2009 contre -1 399 K€ en 2008 soit 1 880 K€ de moins.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 19 K€ au 31/12/2009 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 0% (inchangé par rapport au 31/12/2008). Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 0% contre 0% au 31/12/2008.

9.1.5.2.2 Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Changement de direction

Le 28 juillet 2009, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a révoqué M. Antoine Rabaste de ses fonctions d'administrateur de la société Diagnostic Medical System (DMS).

Au cours de cette assemblée, M. Gérard Daguisé, ancien Président Directeur Général de la société Trixell, a été élu administrateur de la société DMS.

A l'issue de l'assemblée générale, le nouveau Conseil d'Administration de la société a révoqué Mr. Antoine Rabaste de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et a désigné M. Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration. Lors de ce même conseil, les administrateurs ont nommé M. Jean-Paul Ansel, au poste Directeur Général de la société DMS. M Ansel est un ancien banquier d'investissement, spécialiste notamment de la stratégie d'entreprise et du renforcement de l'actionnariat.

M. Jean-Luc Dumas a été maintenu au poste de Directeur Général Délégué jusqu'à sa démission en décembre 2009. M. Jean-Noël Roy a été nommé administrateur à la place de M. Yves Caer. M. Roy est médecin privé, spécialiste en médecine sportive, biomécanique et médecine aéronautique, également attaché au CHRU de Montpellier. Le nouveau Conseil d'Administration de DMS est ainsi ouvert à des professionnels du secteur de la santé.

Plan de réduction des coûts

Malgré des efforts prononcés pour rattraper le retard de commandes et de livraisons du 1er semestre, DMS n'a pu redresser le chiffre d'affaires et la marge sur le 2nd semestre, d'où une perte de 22,86% de chiffre d'affaires et un recul notable de la marge.

Par conséquent, la direction a mis en œuvre un plan de restructuration et de réduction des coûts au cours du 4ème trimestre 2009. Cette restructuration engendre, une réduction de l'ordre de 33% des effectifs entre fin 2008 et décembre 2009, une diminution globale de la politique d'achats et des coûts de production auprès des différents fournisseurs du groupe et enfin, une diminution des frais de structure à travers le regroupement des équipes du groupe en un lieu unique.

Dans ce contexte, le déménagement de la société a été décidé et une provision pour charges de 47 K€ a été constituée à la clôture 2009 afin de prendre en considération notamment les coûts liés au déménagement. Dans le cadre de la résiliation du bail du 17 décembre 2009, DMS a revu de façon prospective le plan d'amortissement des agencements sur la durée résiduelle du bail et à compter de la date de résiliation, soit le 17 décembre 2009. L'impact sur l'exercice est non significatif.

Autres faits caractéristiques

Par ailleurs, un litige oppose l'ancien dirigeant M. RABASTE à la société DMS. Une indemnité exceptionnelle demandée par l'ancien dirigeant d'un montant de 30 K€ n'a pas fait l'objet de provision, la société DMS estimant obtenir des débouchés favorables. Parallèlement, dans le cadre d'une procédure pour le compte de la SCI MEDIAG (propriétaire des murs du siège social DMS) dont M. RABASTE est le gérant, M. RABASTE a fait procéder à la saisie conservatoire des comptes bancaires de DMS pour 137 537 €.

D'autre part, au cours de l'exercice précédent, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la demande de décharge d'impôt, pour le litige d'impôt sur les sociétés et contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 portant sur des impositions à hauteur de 498 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement). DMS estime sans fondement la décision du tribunal et a interjeté en appel au motif de la double imposition. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif DMS a réglé fin 2008 auprès du trésor la somme de 100 K€ (comptabilisée en charge d'impôt sur les sociétés) et 100 K€ ont été comptabilisés en charge à payer compte tenu d'un échéancier de règlement à respecter en 2009. En 2009, l'échéancier a été respecté et le solde du principal a été réglé en grande partie par l'imputation de plusieurs crédits d'impôt, la cour d'appel ne s'étant pas encore prononcée. Au 31 décembre 2009, DMS estime obtenir gain de cause dans ce litige et a maintenu sa couverture du risque à 200 K€.

En 2008, DMS avait assigné devant la justice allemande un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1,2 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant a été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 0,2 M€. Aucun produit n'a été constaté, la société est toujours dans l'attente de la copie du jugement précisant la motivation et le montant exact de la condamnation mais aussi du fait de la forte probabilité du pourvoi en appel.

La décision d'abandonner la commercialisation de certains produits a nécessité la destruction d'un stock obsolète pour un montant de 807 K€, comptabilisé en résultat exceptionnel. DMS avait déjà enregistré 287 K€ de dépréciations sur ces stocks obsolètes au 31 décembre 2008, d'où un impact de - 521 K€ sur les comptes de l'exercice.

Enfin, le déficit de la filiale Apelem (-2,9 M€) a conduit à ajuster la provision sur titres à hauteur de 0,5 M€.

Pour les autres faits importants se référer à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

➤ **Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1) :**

K€	2009	2008
Masse salariale imputée à la R&D	473	355
Achats, fournitures, matériels et documentations	7	3
Déplacements, participations à des conférences scientifiques		-
Frais de projets		-
Etudes et recherches extérieures		-
Redevances sur brevets et licences	4	21
Sous total Frais extérieurs	11	24
TOTAL	484	379

9.1.5.2.3 Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs (C. com. Art. L.441-6-1 et D.441-4 ; LME art.24-II)

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31/12/2009 :

Données	Total en €
Factures échues	568 211
Factures à échoir en janvier 2010	278 837
Factures à échoir en février 2010	96 639
Total du poste dettes fournisseurs	943 687

Le solde des factures échues (568 K€) comprend 241 K€ de factures émanant de fournisseurs étrangers, 126 K€ de factures en litige et 172 K€ de factures payées en janvier 2010

9.1.5.2.4 Evénements importants depuis la clôture (L 232-1)

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

9.1.5.2.5 Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.6 Prises de participation et de contrôle

Aucune prise de participation et/ou de contrôle n'a été effectuée cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

9.1.5.2.7 Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.8 Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 Les Résultats de la société DMS

9.1.5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 3 279 345 € comme suit :

- Au report à nouveau pour 3 279 345 €.

9.1.5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 Le capital de la société DMS

- L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2009 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

CAPITAL	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Plus de 5%	Antoine Rabaste	Antoine Rabaste, Jean-Luc Dumas	Jean-Luc Dumas
Plus de 10%	Néant	Néant	Antoine Rabaste
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

DROITS DE VOTE	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Plus de 5%	Néant	Jean-Luc Dumas	Néant
Plus de 10%	Antoine Rabaste	Antoine Rabaste	Antoine Rabaste, Jean-Luc Dumas
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice 2009 écoulé :

Monsieur Jean-Luc DUMAS :

- nombre d'actions cédées : 1 680 123 actions
- nombre d'actions acquises : néant

- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 18 et au § 20.2.1.4.23 « Tableau des filiales et participations ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 17 des statuts.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe (Cf : § 9.2.3 - Annexe III).
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

- Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS détient 122 958 actions propres.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

- Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

- Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Au cours de l'exercice 2009, aucune action propre n'a été acquise

Aucune n'a été vendue.

- Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Pour rappel :

Ajustement de la parité d'exercice des 4 590 734 BSAR B en circulation :

A la suite de l'augmentation de capital d'août 2008, la nouvelle parité d'exercice des BSAR B est désormais : 4 BSAR B donnent le droit de souscrire à 1,07 action nouvelle à émettre au prix unitaire de 9 €.

(2) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)

Au 31 décembre 2009, le Groupe DMS détenait 122 958 actions propres pour une valeur totale de 41 631€ (prix de revient).

Les actions d'autocontrôle sont déduites des capitaux propres à hauteur de leur prix de revient.

Titres	Nombre	Cours au 31.12.2009	Valorisation boursière au 31.12.2009
Cours DMS	122 958	0,59€	72 545,22 €

- Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

Cf : § 9.2.3 - Annexe III : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait environ 0,02 % du capital social de la société.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

9.1.5.5.1 Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

Lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 Juillet 2009, le conseil a révoqué M. Antoine Rabaste de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il a alors été décidé au cours de la séance de séparer la fonction de Président du Conseil d'Administration (qui a été confiée à M. Gérard Daguisé) de celle de Directeur Général (qui a été confiée à M. Jean-Paul Ansel).

9.1.5.5.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs :

Les administrateurs de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » sont, depuis l'Assemblée Générale du 28 Juillet 2009, les suivants :

- Monsieur Gérard DAGUISE (en remplacement de Monsieur Antoine RABASTE)
- Monsieur Jean-Noël ROY (en remplacement de Monsieur Yves CAER)
- Monsieur Jean-Luc DUMAS

➤ Monsieur Antoine RABASTE (jusqu'au 28/07/2009):

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » jusqu'au 28 Juillet 2009

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 2 Juin 2008.

Son mandat d'administrateur a été révoqué lors de l'assemblée générale du 28 Juillet 2009. Le Conseil d'Administration du même jour, a également décidé de révoquer Monsieur Rabaste de sa fonction de Directeur Général.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Gérant de la Société civile MEDIAG, société civile au capital de 550 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Pour rappel, Antoine Rabaste a été révoqué de ses fonctions de gérant de la SARL Medilink, lors de l'Assemblée Générale du 24/12/2009. Il a été remplacé par Jean-Paul Ansel.

Antoine Rabaste a été révoqué de ses fonctions de président de la SAS Apelem, lors de l'Assemblée Générale du 19/11/2009. Il a été remplacé par Jean-Paul Ansel.

➤ Monsieur Gérard DAGUISE (depuis le 28/07/2009):

Président du Conseil d'Administration de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » depuis 28 Juillet 2009

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Administrateur de DMS du 7 février 2005 au 2 juin 2008

Directeur Général de DMS du 5 septembre 2006 au 2 juin 2008

- Monsieur Jean-Luc DUMAS :

Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS »

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 2 Juin 2008.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2013.

Monsieur Jean-Luc Dumas a occupé jusqu'au 15 décembre 2009 le poste de Directeur Général Délégué.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Directeur Général Délégué de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Monsieur Jean-Luc Dumas a démissionné de ses fonctions de gérant de la SARL Merix et de la SARL Les Techniques Radiologiques « LTR », lors de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2009. Il a été remplacé dans ses fonctions, dans chacune des deux sociétés, par Monsieur Jean-Paul Ansel.

- Monsieur Yves CAER (jusqu'au 28/07/2009) :

Administrateur, de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » jusqu'au 28 Juillet 2009

Monsieur Yves CAER a été désigné en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2008.

Son mandat d'administrateur a été révoqué lors de l'assemblée générale du 28 Juillet 2009.

Monsieur Yves CAER n'a exercé aucun mandat ou fonction dans une autre société du groupe ou hors du groupe.

- Monsieur Jean-Noël ROY (depuis le 28/07/2009) :

Administrateur, de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » depuis le 28 Juillet 2009

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Néant

- Monsieur Jean Paul ANSEL (Directeur Général depuis le 28/07/2009) :

Par ailleurs, Monsieur Jean-Paul ANSEL a été nommé Directeur Général de la société DMS par le Conseil d'Administration réuni le 28 Juillet 2009. Monsieur ANSEL est également depuis le 19 novembre 2009, président de la SAS Apelem et depuis le 24 décembre 2009, le gérant de la SARL Medilink.

9.1.5.5.3 *Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur*

La détention d'action n'est pas une condition pour être administrateur. Aucun minimum de détention d'actions n'est donc exigé.

9.1.5.5.4 *Les démissions d'administrateur :*

Néant

9.1.5.5.5 *Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations*

Les administrateurs de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » sont, depuis l'Assemblée Générale du 28 Juillet 2009, les suivants :

- Monsieur Gérard DAGUISE (en remplacement de Monsieur Antoine RABASTE, révoqué lors de cette même Assemblée Générale)
- Monsieur Jean-Noël ROY (en remplacement de Monsieur Yves CAER, révoqué lors de cette même Assemblée Générale)

9.1.5.5.6 *Les jetons de présence*

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a fixé à 70 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant a été maintenu pour l'exercice 2009 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire).

9.1.5.6 Les rémunérations des mandataires (en euros)

La rémunération brute totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2009, s'établissent comme suit :

- Antoine RABASTE (PDG jusqu'au 28 juillet 2009)

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Antoine RABASTE – PDG jusqu'au 28 juillet 2009	2008	2009 (jusqu'au 28 juillet 2009)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	64 037	43 834
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	64 037	43 834

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Antoine RABASTE - PDG	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	60 175	60 175	40 414	40 414
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature ¹	3 862	3 862	3 420	3 420
TOTAL	64 037	64 037	43 834	43 834

➤ Gérard DAGUISE (Président depuis le 28 juillet 2009)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Gérard DAGUISE – Président depuis le 28 juillet 2009	2008	2009 (depuis le 28 juillet 2009)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	0	0

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Gérard DAGUISE - Président	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	0	0	0	0
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature ¹	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

➤ Jean Luc DUMAS (Administrateur et Directeur Général Délégué)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean-Luc DUMAS – Administrateur et Directeur Général Délégué	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	52 618	54 178
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	52 618	54 178

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean-Luc DUMAS – Administrateur et Directeur Général Délégué	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	50 028	50 028	51 508	51 508
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature ¹	2 590	2 590	2 670	2 670
TOTAL	52 618	52 618	54 178	54 178

➤ Yves CAER (Administrateur jusqu'au 28 Juillet 2009)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Yves CAER – Administrateur jusqu'au 28 juillet 2009	2008	2009 (jusqu'au 28 juillet 2009)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	0	0

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Yves CAER – Administrateur jusqu'au 28 juillet 2009	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	0	0	0	0
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature ¹	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

➤ Jean-Noël ROY (Administrateur depuis le 28 juillet 2009)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Jean Noël ROY – Administrateur depuis le 28 juillet 2009	2008	2009 (depuis le 28 juillet 2009)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	0	0

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean Noël ROY – Administrateur depuis le 28 juillet 2009	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	0	0	0	0
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature ¹	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

➤ Jean-Paul ANSEL (Directeur Général depuis le 28 juillet 2009)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Jean Paul ANSEL – Directeur Général depuis le 28 Juillet 2009	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	50 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	0	50 000

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean Paul ANSEL – Directeur Général depuis le 28 Juillet 2009	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	0	0	50 000	50 000
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	50 000	50 000

Les avantages en nature concernent principalement l'assurance chômage au régime GSC pour les dirigeants de la Société.

Aucun jeton de présence ni aucune autre rémunération n'a été perçue par des mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2008 et lors de l'exercice 2009.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'Emetteur et par toute société du groupe.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux.

Enfin, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et aucune option n'a été levée par ces derniers.

Les rémunérations des mandataires sociaux n'ont pas connu d'évolution depuis la création de la société. Seuls les avantages en nature préconisés par les URSSAF en 2004 et concernant l'assurance chômage ont été mis en place.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

Jetons de présence versés au cours de l'exercice :

Néant

9.1.5.7 Les commissaires aux comptes

Les mandats suivants viennent à expiration avec la présente assemblée :

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Représentée par Monsieur Gérard JEANNET

Horizon 21 - Le Millénaire, 650 rue Louis Lépine

34000 MONTPELLIER

Nommée le 28 juin 2004 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Jean-Jacques PERRIN

1, rue du Bourbonnais

53940 SAINT BERTHEVIN

Nommé le 28 juin 2004 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

9.1.5.8 Conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Si certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil, il conviendra de les approuver dans les termes de l'article L 225-42 du code de commerce.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à PEROLS
Le 02 mars 2010

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 ANNEXE 1 : CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

▪ I - CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Depuis 2003 de nombreux « chantiers » ont été menés, avec comme objectif transversal :

- l'optimisation du processus global du groupe,
- la rationalisation des coûts afin d'optimiser les processus internes du Groupe.

Le Groupe a tenté de faire une évaluation des résultats obtenus lors des diverses missions qui avaient pour objectif de :

- maîtriser les évolutions de la masse salariale (2003 / 2005 / 2008) tout en professionnalisant les salariés,
- mettre en place des solutions de réorganisation (2005 / 2007) et d'optimisation progressive des services, tout en développant la polyvalence des salariés (plan de formation 2004/2005).

Les actions entreprises ne peuvent se concevoir qu'en tenant compte des diverses conséquences liées aux difficultés économiques et problèmes concurrentiels rencontrés par le groupe tout au long de ces 10 dernières années. En effet, nombres de projets se sont trouvés reconsidérés ou arrêtés du fait de facteurs extérieurs liés aux marchés ou la situation économique.

Le climat social en période de réorganisation :

La motivation de bon nombre de salariés au sein du groupe reste réelle en dépit des difficultés sus citées et de problèmes rencontrés lors de sorties certains des produits innovants du groupe.

Pour comprendre le vécu des salariés sur les 10 ans écoulés, il suffit de lire le tableau ci-dessous :

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Effectifs annuels moyens	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1
Effectifs au 31 décembre	164	137	130	128	127	129	121	95

Les entreprises des nouvelles technologies connaissent un « turn over » plus important que les industries traditionnelles. Mais pour le Groupe DMS, ce mouvement de main d'œuvre ne fait que décroître, ce qui implique :

- une nécessité de se réorganiser plus souvent,
- plasticité, polyvalence et mobilité interne sont demandés aux salariés,
- changement fréquent d'organigramme entre 2003 et 2009,
- nombreuses opportunités en termes d'évolution de carrières et de promotion interne au sein du groupe,
- remise en cause importante et fréquente sur le métier, les savoirs, les compétences, ...

Sur la dernière période 2008 / 2009, malgré la reconnaissance juridique de l'Unité Economique et Sociale UES (créée en 2004), pour l'ensemble des sociétés du Groupe, l'ouverture d'une section syndicale et la volonté affichée des délégués DUP et de la Direction de « jouer la transparence » dans une logique de discussion et d'échanges, ne suffit pas à faire disparaître les tensions sociales liées à la répétition des états de crises sur ces 5 dernières années. Ces difficultés ont paralysé le service RH dans la mise en place rapide d'actions attendues dans la gestion de certains dossiers.

Le projet de déménagement renforce les réticences et les inquiétudes chez certains salariés. Le fait de donner congés à fin juin 2010 sur le site de Montpellier, permet d'avancer et de montrer aux salariés que le projet ne tardera pas à se concrétiser.

Déjà, aujourd'hui les services commerciaux et marketing (France et export, ostéodensitométrie et radiologie) sont regroupés sur un seul site ; il en est de même pour le SAV et pour les achats et les services administratifs.

L'année 2009 a été l'occasion de centraliser certains services qui étaient déportés sur Nice, Marseille et Paris afin d'optimiser le contrôle interne et le service client.

Un appui aux projets du groupe.

La Délégation Unique du Personnel (DIUP) élue au sein du groupe DMS a de tous temps permis d'accompagner les projets de la Direction lors de la réorganisation des services du groupe :

- participation aux réunions et discussions sur la réorganisation et l'adaptation du temps de travail
- participation au groupe de projet sur la mise en place des entretiens annuels de progrès
- aide à la communication interne lors du changement de Direction en Juillet 2009

Même si la dernière réorganisation débutée en 2008 et relancée par le changement de direction en 2009 est une période difficile à gérer en terme d'incertitude et de justesse de communication, et est génératrice de stress et de doute ; le relais ainsi fait par la DUP entre les salariés et la Direction a aidé à maintenir un climat le plus propice possible.

Développer les compétences des salariés

Depuis 2001, la politique de développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que les partenariats universitaires pour des stages de longue durée (4 à 12 mois) permettent à DMS de profiter des derniers enseignements universitaires et professionnels, de transférer sur les salariés en place de nouvelles compétences, et de posséder un « bassin de recrutement » non négligeable.

Les deux derniers plans de formations ont été perturbés par la réorganisation obligée face à la crise (2008) et ensuite liée à la réorganisation de la direction de la Société, au mois de juillet 2009.

Dans la logique du regroupement sur un seul et unique site, un plan de formation ambitieux sera nécessaire à mettre en place sur 2010, là encore, la Direction compte s'appuyer sur les salariés élus pour insuffler une dynamique positive autour de ce projet.

Concernant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

Au 31/12/2009, le Groupe DMS emploie 1.88 « unités bénéficiaires » (UB) contre les 3 légalement requises. Cette baisse de 0.72 unités bénéficiaires comparativement au 31/12/2008 s'explique par le départ de salariés bénéficiant jusqu'alors de la reconnaissance Travailleur Handicapé. Cette perte d'UB est à la fois contre balancée par une baisse significative des effectifs sur 2009 (16,4 salariés en moins en moyenne par rapport à 2008), ainsi que par les contrats de prestation de service signés avec des ESAT.

Au titre de l'exercice 2009 ces emplois et contrats n'ont pas permis de remplir pleinement les exigences légales et la taxe correspondante s'est élevée à 5.7 K€ contre 11, 8K€ en 2008.

9.2.2 ANNEXE II : CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayon X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. De plus, des mesures d'ambiance des rayons X sont effectuées mensuellement par un laboratoire indépendant.

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

Début 2003, le groupe a lancé une grande campagne d'information sur ce risque auprès des salariés, dans le cadre de la mise en place du document unique sur les risques professionnels. Cette campagne s'est conclue par la rédaction d'un document unique sur les risques professionnels.

Quant aux autres considérations environnementales, le groupe DMS respecte les normes en vigueur, il ne concourt pas à l'émission de nuisances sonores, olfactives ou de déchets dangereux. L'activité du groupe ne porte pas non plus atteinte au milieu naturel dans son ensemble et est faiblement consommatrice de ressources en eau, matière première et énergie.

9.2.3 ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation à procéder à l'achat d'actions de la société (programme de rachat d'actions propres)	18/12/2008	18/06/2010	9,5% des actions composant le capital social	-	-	9,5% des actions composant le capital social
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de Réserves, bénéfices, primes de fusion et d'apport	02/06/2008	02/08/2010	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	02/06/2008	02/08/2010	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	02/06/2008	02/08/2010	NA	-	-	-
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	02/06/2008	02/08/2010	10% du capital social	-	-	1 198 130
Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE	02/06/2008	02/08/2010	1% du capital social	-	-	119 813
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	02/06/2008	02/08/2010	30 000 000	-	7 904 451	22 095 550
Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	02/06/2008	02/08/2010	0,5% du capital social			
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	02/06/2008	02/08/2011	limite légale de 10% du capital social	-	-	
Utilisation des délégations en période d'offre publique	18/12/2008	18/06/2010	NA	NA	NA	NA
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	02/06/2008	02/08/2011	15% du capital social	-	-	

9.2.4 ANNEXE IV : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom et prénom	RABASTE Antoine
Qualité	Président et directeur général jusqu'au 28/07/09
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	néant

Nom et prénom	DUMAS Jean-Luc
Qualité	Directeur Général Délégué (jusqu'au 15/12/09) et Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	1 680 123 0,5973 € 1 003 667,33 €
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	CAER Yves jusqu'au 28/07/09
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	DAGUISE Gérard depuis le 28/07/09
Qualité	Président du Conseil d'Administration
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ROY Jean-Noël depuis le 28/07/09
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	5400 0,59 € 3186 €

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul depuis le 28/07/09
Qualité	Directeur Général
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERES EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 167 354	8 035 108	8 782 723	11 981 298	11 981 298
Nombre des actions ordinaires existantes	3 389 118	8 035 108	8 782 723	24 591 624	24 591 624
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	-	3 443 512	1 147 727	1 228 105	1 228 021
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 892 381	10 660 423	9 830 920	5 992 137	4 622 476
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	- 2 759 706	- 1 260 552	486 505	- 252 262	- 2 877 441
Impôts sur les bénéfices	-	- 38 417	- 44 481	-41 798	- 151 418
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 5 829 320	- 1 368 025	307 290	- 1399 448	- 3 279 345
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,814	- 0,152	0,06	-0,01	-0,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1,720	- 0,170	0,035	-0,06	-0,13
Dividende attribué à chaque action (a)	-	-	-	0	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	49	51	57	52	46
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 612 228	1 512 810	1 791 501	1 649 502	1 782 645
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	685 904	671 426	776 790	736 211	661 492

a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Compte tenu de la taille de la société, le comité de Direction se charge de la rédaction du rapport sur le contrôle interne qui rassemble les responsables de toutes les activités de la société.

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 11.981.298 euros
SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines
34470 PEROLS (Hérault)
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L.225-37 AL6 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Le présent rapport a été construit sur les fondements des dispositions de l'article L225-68 du Code de Commerce, du cadre de référence du contrôle interne de l'Autorité des Marchés Financier du 25 février 2008 adapté aux valeurs moyennes et petites. Il tient également compte des recommandations AFEF/MEDEF d'octobre 2008 en matière de rémunération.

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Au 31 décembre 2009, votre conseil d'administration est composé de trois membres. La composition de ce conseil d'administration a été modifiée en date du 28 juillet 2009.

Les mandats de messieurs Antoine Rabaste et Jean-Luc Dumas ont été renouvelés par l'assemblée générale du 2 juin 2008, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Dr Yves Caer a été nommé administrateur par l'assemblée générale du 2 juin 2008 en remplacement de Monsieur Gérard Daguisé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le 28 juillet 2009, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a révoqué M. Antoine Rabaste de ses fonctions d'administrateur de la société Diagnostic Medical System.

Au cours de cette assemblée, M. Gérard Daguisé, a été élu administrateur de la société DMS en remplacement de M. Antoine Rabaste.

A l'issue de l'assemblée générale, le nouveau Conseil d'Administration de la société a révoqué M. Antoine Rabaste de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et a désigné M. Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Lors de ce même conseil, les administrateurs ont nommé M. Jean-Paul Ansel, au poste Directeur Général de la société DMS.

M. Jean-Luc Dumas est maintenu au poste de Directeur Général Délégué. M. Jean-Noël Roy a été nommé administrateur à la place de M. Yves Caer.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité.

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 28 juillet 2009 il a été décidé de séparer les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général est assisté d'un directeur général délégué.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Antoine RABASTE administrateur jusqu'au 28 juillet 2009

Président jusqu'au 19 novembre 2009 de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146. Mr Rabaste a été révoqué et remplacé par Mr Jean-Paul Ansel.

Gérant jusqu'au 24 décembre 2009 de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044 Mr Rabaste a été révoqué et remplacé par Mr Jean-Paul Ansel.

Gérant de la Société civile MEDIAG, société civile au capital de 550 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Jean-Luc DUMAS administrateur

Directeur Général Délégué de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146.

Gérant jusqu'au 19 novembre 2009 de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800. Mr Dumas a démissionné et a été remplacé par Mr Jean-Paul Ansel.

Gérant jusqu'au 19 novembre 2009 de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798 Mr Dumas a démissionné et a été remplacé par Mr Jean-Paul Ansel.

Monsieur Yves CAER administrateur jusqu'au 28 juillet 2009 :

Praticien Hospitalier au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, Monsieur Yves Caer est un administrateur indépendant.

Monsieur Gérard Daguisé Président du Conseil d'Administration depuis le 28 juillet 2009

Monsieur Daguisé n'exerce aucun autre mandat dans le Groupe et hors du Groupe.

Monsieur Jean-Noël ROY Administrateur depuis le 28 juillet 2009

M. Roy est médecin privé, spécialiste en médecine sportive, biomécanique et médecine aéronautique, également attaché au CHRU de Montpellier.

Monsieur Roy n'exerce aucun autre mandat dans le Groupe et hors du Groupe.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

9.4.1.2 Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

9.4.1.3 Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social. Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2009.

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Une réunion a été provoquée à l'initiative de Jean Luc Dumas, administrateur et Directeur Général Délégué.

9.4.1.4 Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués cinq jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

9.4.1.5 Information des administrateurs

Chaque fois qu'un membre en fait la demande, le Président lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

9.4.1.6 Comités spécialisés

9.4.1.6.1 Comité de direction

Le Comité de Direction, présidé par le Directeur Général. Il se réunit de façon informelle une fois par mois. Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global. Il est constitué du Directeur général – Directeur commercial France, du Directeur commercial export, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines et du Directeur financier. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.

9.4.1.6.2 Comité de Coordination et d'Organisation

Un Comité de Coordination et d'Organisation, présidé par le Directeur industriel et composé des représentants de tous les services liés à la production, a pour mission d'assurer la bonne information des équipes et de coordonner les actions de tous les services. Le Comité de Coordination et d'Organisation se réunit de façon ponctuelle en fonction des besoins.

9.4.1.7 Contrôle de la société

9.4.1.7.1 Participation aux Assemblées Générales

L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit de se faire représenter à l'assemblée générale et celui de participer au vote des résolutions s'exerce conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société. S'agissant du mode de fonctionnement de l'assemblée, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, l'article 26 des statuts de DMS prévoit les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de

titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. »

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités. Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

9.4.1.7.2 Mesures anti-OPA

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

9.4.1.8 Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la Société.

9.4.1.8.1 Position de DMS vis à vis des recommandations de l'AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Compte tenu de ses spécificités, le groupe DMS n'applique que partiellement les recommandations de l'AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 portant sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Les recommandations que le groupe applique concernent :

- les indemnités de départ
- Le non cumul d'un contrat de travail avec un mandat social. Aucun des mandataires sociaux ne dispose de contrat de travail.
- L'amélioration de la transparence sur tous les éléments de la rémunération.

Les recommandations qui ne sont pas adoptées par le groupe concernent :

- Les régimes de retraite complémentaire ne sont souscrits qu'au bénéfice des dirigeants à l'exclusion d'autres groupes de bénéficiaires. Cependant, la valeur des avantages ainsi accordés est prise en compte dans la fixation de la rémunération globale des dirigeants qui justifient par ailleurs d'une ancienneté importante en tant que fondateurs de l'entreprise. A compter du 15 décembre 2009, ces régimes ont été résiliés.
- Les règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : bien qu'aucune attribution d'option d'achat d'actions n'ait été votée en 2009 DMS se réserve la possibilité de réaliser de telles attributions dans des conditions qui peuvent différer de celles recommandées par l'AFEP/MEDEF, en réservant toutefois l'attribution ces instruments financiers à certaines catégories de personnes pour lesquelles ils représenteraient un réel élément de motivation.

9.4.1.8.2 Rémunération et avantages accordés au Président du conseil d'administration et Directeur général délégué

- Avant le 28 juillet 2009 :

Les principes de fixation de la rémunération du Président (Monsieur Rabaste) et du Directeur Général délégué (Monsieur Dumas) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle et un régime d'assurance chômage.
- Après le 28 juillet 2009 et jusqu'au 15 décembre 2009 :

Les principes de fixation de la rémunération du Directeur Général délégué (Monsieur Dumas) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle,
- un régime d'assurance chômage
- Après le 28 juillet 2009:

Les principes de fixation de la rémunération du Directeur Général (Monsieur Ansel) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- une rémunération variable

Les principes de fixation de la rémunération du Président (Monsieur Daguisé) ne sont pas encore déterminés.

9.4.1.8.3 Jetons de présence versés aux administrateurs

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a fixé à 70 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant a été maintenu pour l'exercice 2009 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire).

Au titre de 2009, aucun jeton de présence n'a été attribué.

9.4.1.8.4 Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs

Néant

9.4.2 Procédures de contrôle interne

9.4.2.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs de :

- recenser les risques potentiels et les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts), qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels,
- définir et mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires (suivi des expéditions, suivi des marges)
- trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- La mise en place du Comité de Coordination et d'Organisation et du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président, le Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

Une veille continue et informelle est également réalisée pour essayer d'anticiper les effets de la crise internationale notamment sur le secteur spécifique de l'imagerie médicale.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le groupe DMS répond aux standards ISO 9001 et EN 13 485 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux) suite à un audit de l'organisme notifié GMED. Le respect des exigences de ces normes est vérifié annuellement par un organisme notifié (SGS en l'occurrence). L'ensemble des processus en relation avec les produits de l'entreprise sont concernés.

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

➤ Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

- Procédure reporting / budget :

Un reporting est transmis mensuellement à la direction générale. Il permet notamment de déterminer les écarts de réalisations par rapport aux prévisions initiales.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

- Des contrôles de marges, à priori, par la mise en place de fiches de prix de revient et, à posteriori, lors des arrêtés de comptes par la comparaison des stocks théoriques avec les stocks réels permettent de s'assurer du bon rattachement des charges et des produits à l'exercice.

- Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- - Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

➤ Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Avant vente et commandes clients :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour signature. L'utilisation d'une fiche d'analyse de commande est systématique sur les affaires de radiologie plus complexes que les affaires d'ostéodensitométrie, afin de vérifier au préalable la cohérence financière de l'offre commerciale.

- Réalisation de la vente:

Le service commercial transfère les données nécessaires à la préparation de l'expédition sous la forme de l'offre technico-commerciale et de la facture proforma pour l'ouverture du dossier logistique. Celui ci sera retourné au service commercial pour archivage au dossier client suite à l'expédition de la commande dans le cas de la partie radiologie. En ce qui concerne la partie osteodensitométrie, le dossier logistique est archivé par le service logistique.

Pour les ventes à l'export une assurance COFACE a été souscrite.

Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car toutes les ventes sont libellées en euros.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés.

Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'inventaires physiques au moins deux fois par an lors des situations comptables

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les décisions d'évolutions de la masse salariale sont prises lors des séances de comité de direction en présence du Directeur Général.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite relation avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par le service comptable, ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines. Le directeur des ressources humaines appose mensuellement sa signature sur les listes des virements de salaires à effectuer.

9.4.3 *Pouvoirs du Directeur Général*

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Fait à Pérols, le 02 mars 2010

Le Président du conseil d'administration

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.3

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.4.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2009, l'effectif du groupe DMS comprenait 7 ingénieurs de niveau Bac +5 ou titulaire d'une thèse. 10 personnes de niveau Bac +2 à Bac +4 sont également dédiées à la recherche.

Le groupe dispose d'un contrat de licence exclusive de brevet et de savoir-faire avec le CEA/Leti. Les brevets CEA ont été mis au point en collaboration avec DMS et déposés et entretenus par le CEA à qui ils appartiennent.

Un brevet a été déposé et est en cours d'instruction.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

Cf. 9.1.3.3

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun de ces éléments relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 « Les Mandataires Sociaux »

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Cf. 9.1.5.5 « Les Mandataires Sociaux »

15.1 PRET OU GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

NEANT

15.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

NEANT

15.3 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Cf. 9.1.5.5 « Les Mandataires Sociaux »

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

17 SALARIES

17.1 L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

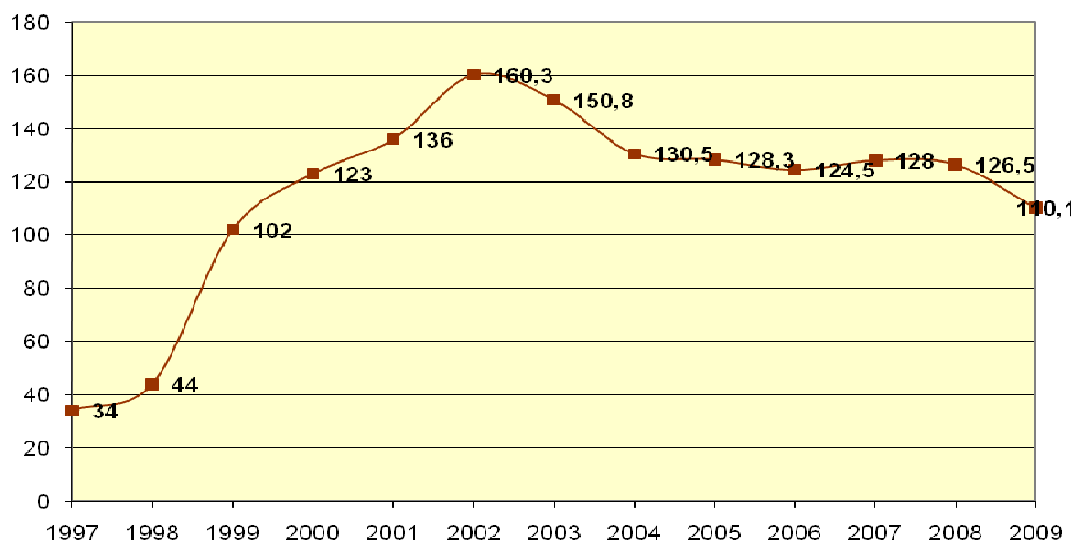
<i>Evolution des effectifs</i>	Au 31/12/07	Au 31/12/08	Au 31/12/09
Direction	5	4	1
Commercial France	5	6	6
Export	17	15	9
Service Technique (SAV)	25	24	19
Production / achats / stocks-expéditions	43	39	33
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	7	5	4
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	20	17
Qualité / Marketing / Administratif	12	8	6
Total	130	121	95

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Effectif moyen	34	44	102	123	136	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1

17.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE DMS

Evolution des effectifs du groupe DMS



17.4 PARTICIPATION DES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait environ 0,02 % du capital social de la société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% nombres d'actions
Antoine RABASTE	2 459 082	9,99%
PUBLIC	22 009 668	89,50%
Autocontrôle	122 958	0,50%
TOTAL	24 591 708	100,0%

Actionnaires	Total droits de vote	Total droits de vote théorique	% droits de vote	% droits de vote Théorique*
Antoine RABASTE	2 824 509	2 824 509	11,18%	11,13%
PUBLIC	22 426 728	22 426 728	88,82%	88,39%
Autocontrôle	0	122 958	0,00%	0,48%
TOTAL	25 251 237	25 374 195	100,0%	100,0%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Le nombre d'actions, à la date d'établissement du document de référence (soit 24 591 708 actions) tient compte de l'émission de 84 actions nouvelles par exercice de 312 BSAR B, constatée lors du Conseil d'Administration du 02 mars 2010.

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire, autre qu'Antoine Rabaste, ne dispose de plus de 5% du capital ou des droits de vote

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Antoine Rabaste qui détient 9,99% du capital a des droits de vote double. M Rabaste détient 11,18% des droits de vote et 11,13 % des droits de vote théorique.

18.3 CHANGEMENT DU CONTROLE

Nous n'avons connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en paragraphe 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF en K€	<i>Notes</i>	31/12/2009	31/12/2008
<i>Actif non courant</i>		12 mois	12 mois
Goodwill	Note 4	973	1 473
Immobilisations incorporelles	Note 4	1 237	1 308
Immobilisations corporelles	Note 5	561	584
Impôt différé actif	Note 22	-	-
Actifs financiers non courants	Note 6	90	89
Participation des les entreprises associées			
Autres actifs non courants			
Total de l'actif non courant		2 861	3 454
<i>Actif courant</i>			
Stocks	Note 7	8 850	9 326
Créances clients	Note 8	4 036	8 180
Autres actifs courants	Note 9	1 899	1 393
Trésorerie et équivalence de trésorerie	Note 10	2 285	7 636
Total de l'actif courant		17 070	26 535
TOTAL DE L'ACTIF		19 931	29 989

PASSIF en K€	<i>Notes</i>	31/12/2009	31/12/2008
<i>Capitaux propres</i>		12 mois	12 mois
Capital émis	Note 24	11 981	11 981
Prime d'émission		8 174	8 174
Autres réserves		- 2 423	1 699
Résultat de l'exercice		- 6 032	- 3 876
Intérêts minoritaires		83	126
Total des capitaux propres		11 783	18 104
<i>Passif non courant</i>			
Emprunts à long terme (part >1an)	Note 12	196	115
Impôts différés passifs	Note 22	-	-
Provisions à long terme	Note 11	4	14
Total du passif non courant		200	129
<i>Passif courant</i>			
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	6 537	9 208
Dettes financières (part <1 an)	Note 12	1 065	1 690
Partie courante des emprunts long terme	Note 12	94	593
Impôts exigibles		-	-
Provisions à court terme	Note 11	252	265
Total du passif courant		7 948	11 756
TOTAL DU PASSIF		19 931	29 989

20.1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE K€	Notes	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	15 666	19 510
Autres produits	Note 18	716	1 155
Variation de stocks de produits finis en cours		-684	767
Marchandises et matières consommées		-11 615	-13 539
Frais de personnel	Note 19	-4 983	-4 930
Dotations aux amortissements	Note 5	-117	-102
Dotations aux provisions	Note 11	50	-1 117
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4	-1 250	-612
Autres charges	Note 20	-4 045	-4 828
Résultat opérationnel		-6 262	-3 696
Produits financiers		127	129
Charges financières		-140	-361
Résultat financier	Note 21	-13	-232
Résultat avant impôt		-6 275	-3 928
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-6 275	-3 928
Quote part dans résultat net des entités associées		0	0
Activités abandonnées ou cédées		0	0
Résultat de l'exercice des activités abandonnées			
Résultat de l'exercice des activités cédées			
Impôt sur le résultat	Note 22	205	47
Résultat net consolidé		-6 070	-3 881
Part des minoritaires		-38	-5
Résultat net consolidé-part du groupe		-6 032	-3 876
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 26	-0,25	-0,16
Résultat dilué par action		-0,25	-0,16

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Résultat net	- 6 070	- 3 881
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 6 070	- 3 881
Dont part du groupe	- 6 032	- 3 876
Dont part des intérêts minoritaires	- 38	- 5

20.1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Solde au 1er janvier 2008	8 782 723	8 783	8 134	- 2 765	14 152	131	14 283
Changement de méthode					-		-
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus				- 41	- 41		- 41
Variation de périmètre					-		-
Titres détenus en auto-contrôle					-		-
Autres			1	3	4	3	7
Résultat net				- 3 876	- 3 876	- 8	- 3 884
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Dividendes					-		-
Augmentation de capital	15 808 901	7 702	39		7 741		7 741
Réduction de capital		- 4 504		4 503	- 1		- 1
Solde au 31 décembre 2008	24 591 624	11 981	8 174	- 2 176	17 979	126	18 105
Solde au 1er janvier 2009	24 591 624	11 981	8 174	- 2 176	17 979	126	18 105
Changement de méthode				- 242	- 242	- 5	- 247
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Variation de périmètre					-		-
Autres				- 5	- 5		- 5
Résultat net				- 6 032	- 6 032	- 38	- 6 070
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Dividendes					-		-
Augmentation de capital					-		-
Réduction de capital					-		-
Solde au 31 décembre 2009	24 591 624	11 981	8 174	- 8 455	11 700	83	11 783

20.1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Conformément à IAS 7, le tableau de flux de trésorerie doit présenter les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 6 070	- 3 881
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions a)	1 344	629
. Variation des impôts différés	-	
. Résultat de cession d'actifs non courants		
. Quote part de subventions d'investissement	-	
. Abandons de créances	- 108	- 395
. Coût des avantages accordés (stocks options)		
Marge brute d'autofinancement	- 4 834	- 3 647
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel b)	1 300	870
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	- 3 534	- 2 777
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	- 774	- 928
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants	-	
Réduction d'actifs financiers	-	4
Incidence variation de périmètre	-	
Variation des autres actifs non courants	-	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 774	- 924
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	-	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	
Augmentations de capital en numéraire	-	7 740
Augmentation cession de créance		
Nouveaux emprunts et financements c)	77	
Remboursements d'emprunts et financements	- 1 256	- 848
Remboursement d'avances conditionnées	- 23	- 88
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	- 1 202	6 804
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	- 5 510	3 103
Trésorerie d'ouverture	7 632	4 529
Trésorerie de clôture	2 122	7 632
Variation trésorerie nette	- 5 510	3 103

Notes au tableau des flux de trésorerie :

- à l'exclusion des provisions sur actif circulant
- la variation de BFR est retraitée des éléments relatifs aux impacts de la correction d'erreur sur les stocks et des avantages au personnel. La variation de BFR inclut pour - 247 K€ l'impact du changement de méthode sur le chiffre d'affaires affectant directement le besoin client
- le groupe ayant recours de façon permanente à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement

20.1.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Changement de méthode

Modification du fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires comptable

DMS a pris la décision de modifier son mode de comptabilisation du chiffre d'affaires. Afin d'adopter une approche plus prudente reflétant le plus fidèlement possible la nature des relations commerciales de l'entreprise avec ses clients, le groupe comptabilise désormais le chiffre d'affaires lié à la vente de systèmes d'imagerie au moment de l'expédition vers le client final ou le distributeur. Jusqu'ici le fait générateur retenu était la mise à disposition à la sortie d'usine.

Les accords contractuels passés avec les clients prévoient en effet le transfert de propriété aux clients dès la sortie d'usine. Toutefois, ces accords ne sont pas toujours formalisés de façon explicite et l'analyse du transfert des risques et avantages a pu dans le passé conduire la société, après examen, à retarder la constatation du chiffre d'affaires comptable, parfois après publication du chiffre d'affaires. Devant la diversité des cas rencontrés et la difficulté à s'assurer, au cas par cas, que le transfert des risques et avantages était bien opéré à la sortie d'usine, il a été décidé, dans le respect du principe « substance over form » préconisé par les normes IFRS, de retarder la constatation du chiffres d'affaires à l'expédition.

Ce changement de méthode comptable conduit à reconnaître un chiffre d'affaires de 15,7 M€ sur l'exercice 2009. Sur l'ensemble de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires ressort à 19,8 M€, contre 19,5 M€ selon l'ancienne méthode, et le résultat net à (3,7) M€, contre (3,9) M€.

Changement de direction

Le 28 juillet 2009, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a révoqué M. Antoine Rabaste de ses fonctions d'administrateur de la société Diagnostic Medical System (DMS).

Au cours de cette assemblée, M. Gérard Daguisé, ancien Président Directeur Général de la société Trixell, a été élu administrateur de la société DMS.

A l'issue de l'assemblée générale, le nouveau Conseil d'Administration de la société a révoqué Mr. Antoine Rabaste de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et a désigné M. Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration. Lors de ce même conseil, les administrateurs ont nommé M. Jean-Paul Ansel, au poste Directeur Général de la société DMS. M Ansel est un ancien banquier d'investissement, spécialiste notamment de la stratégie d'entreprise et du renforcement de l'actionnariat.

M. Jean-Luc Dumas a été maintenu au poste de Directeur Général Délégué jusqu'à sa démission fin décembre 2009. M. Jean-Noël Roy a été nommé administrateur à la place de M. Yves Caer. M. Roy est médecin privé, spécialiste en médecine sportive, biomécanique et médecine aéronautique, également attaché au CHRU de Montpellier. Le nouveau Conseil d'Administration de DMS est ainsi ouvert à des professionnels du secteur de la santé.

La direction a mis en œuvre un plan de restructuration et de réduction des coûts au cours du 4ème trimestre 2009 (annonce du 13 octobre 2009). Cette restructuration engendre, une réduction de l'ordre de 25% des effectifs entre fin 2008 et janvier 2010, une diminution globale de la politique d'achats et des coûts de production auprès des différents fournisseurs du groupe et enfin, une diminution des frais de structure à travers le regroupement des équipes du groupe en un lieu unique.

Une provision pour coût de restructuration a été enregistrée dans les comptes consolidés pour un montant de 92 K€ couvrant le licenciement de 5 salariés pour motif économique et les coûts de déménagement suite à la résiliation du bail de DMS.

Autres éléments :

- DMS a enregistré une dépréciation complémentaire de 500 K€ sur la valeur du goodwill APELEM (Cf Note 4)
- Des abandons d'intérêts de retard sur les avances consenties par l'ANVAR pour un montant global de 103 K€. Ces éléments apparaissent dans la rubrique « autres produits » du compte de résultat.
- Le Groupe DMS a procédé à l'assainissement de son stock de produits avec la destruction de son stock obsolète pour un total de 1,4 M€ de mises au rebut. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de - 581 K€.

- Le litige d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 perdue, compte tenu du rejet l'an passé de la demande de décharge d'impôt par le tribunal administratif de Montpellier, DMS ayant fait appel de cette décision. Le litige porte sur des impositions à hauteur de 598 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement), pour lesquelles 200 K€ ont été comptabilisés en charge lors de l'exercice précédent. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause.
- Un litige oppose l'ancien dirigeant M. RABASTE à la société DMS. Une indemnité exceptionnelle demandée par l'ancien dirigeant d'un montant de 30 K€ n'a pas fait l'objet de provision, la société DMS estimant obtenir des débouchées favorables. Parallèlement, dans le cadre d'une procédure pour le compte de la SCI MEDIAG (propriétaire des murs du siège social DMS) dont M. RABASTE est le gérant, M. RABASTE a fait procéder à la saisie conservatoire des comptes bancaires de DMS pour 137 537 €.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Ces éléments sont présentés dans le rapport annuel d'activité.

NOTE 2 Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS** telles qu'adoptées au 31 décembre 2009 dans l'Union Européenne.

L'exercice 2009 est toujours marqué par la crise économique et financière dont l'impact ne peut être apprécié de façon précise. Les comptes de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date d'arrêté mais également sur des conséquences, limitées dans le temps de cette crise économique et financière.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2009

Changement de méthode comptable

Par rapport au 31 décembre 2008, un changement de méthode est intervenu concernant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Cf Note 1, Eléments marquants de l'exercice - changement de méthode comptable

Les comptes pro forma décrivent les exercices antérieurs comme si cette méthode avait toujours été appliquée et sont présentés en NOTE 17 de l'annexe des comptes consolidés.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

L'impôt estimé est calculé à partir d'une estimation du taux d'impôt probable à la clôture annuelle (33,33%).

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2009 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliquées. Il s'agit des normes et amendements suivant.

Les normes suivantes affectent uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes :

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » cette norme introduit une notion de résultat global total
- IFRS 8 « Segments opérationnels » : cette norme remplace la norme IAS 14, information sectorielle. Cette norme requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle. Les secteurs déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont similaires aux secteurs définis lors de l'application de la norme IAS 14.

L'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes est sans impact sur les états financiers du groupe :

- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » et amendement IAS 23,
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 – instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation,
- IAS 40 amendée « Immeuble de placement en cours de construction ou d'aménagement »
- IFRS 2 « Amendements relatifs aux conditions d'acquisitions des droits et aux annulations »,
- Amendement - IFRS 1 / IAS 27 : coût d'un investissement dans une filiale, une co-entreprise et une joint-venture,
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients »
- IFRIC 14 – IAS19 – le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leurs interactions
- IFRIC 11 / IFRS 2 « Actions propres et transactions intra-groupe »
- Amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers »
- Amendement IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen de dérivés incorporés »
- Amendement d'IFRS 4 et d'IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les textes comptables publiés ou endossés par l'Union Européenne ou en attente d'adoption par l'Union Européenne et qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2009:

L'ensemble des normes amendées dans le cadre de l'amélioration des IFRS publié en avril 2009 par l'IASB et non encore adopté par l'Union Européenne

IFRS 5 amendée « Actifs non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées »,

- IAS 27 amendée suite au projet « Business Combination phase II », obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009

-

- IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009

- IFRIC 12 « Accords de concessions de services » (entrée en vigueur le 29 mars 2009), sans impact sur les comptes

- IFRIC 15 « Accords de constructions immobilières », adopté par l'Union Européenne le 31 décembre 2009

- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », obligatoire à partir de l'exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009

- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires », obligatoire à partir de l'exercice ouvert à compter du 31 octobre 2009, non adopté par l'Union Européenne

- IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part des clients », obligatoire à partir de l'exercice ouvert à compter du 31 octobre 2009,

- IFRIC 19 "Extinguishing financial liabilities with equity instruments" entré en application le 1er juillet 2010

- Amendement IFRIC 14 "Prepayments of minimum funding requirement" entré en application le 1er juillet 2011

- IFRS 1 réorganisée entrée en application le 1er janvier 2010

- Amendement IFRS 2 « Group Cash settled share-based payment transactions » entré en application le 1er janvier 2010

- IFRS 9 "Instruments financiers" entrée en application le 1er janvier 2013

- Amendement IAS 32 « Classement des émissions de droits » entré en application le 1^{er} février 2010

- IAS 24 révisée « Related party disclosures » entré en application le 1er janvier 2011

- Amendement IFRS 1 « Additional exemptions for first time adopters » entrée en application le 1er janvier 2011

En cas d'application anticipée, ces normes n'auraient pas eu d'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Continuité d'exploitation

Les comptes sont présentés sur une hypothèse de continuité d'exploitation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globales.

Retraitements IFRS :

Les retraitements opérés en normes IFRS par rapport aux normes françaises appliquées aux comptes sociaux concernent principalement :

- La comptabilisation et la dépréciation du goodwill (IAS 36)
- L'évaluation à la juste valeur des plans de souscription d'actions (IFRS 2).

Par ailleurs, il existe une distorsion sur la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires entre les comptes sociaux en normes françaises et les comptes consolidés en normes IFRS, sans impact sur l'exercice 2009.

Information sectorielle :

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le groupe est organisé en deux activités : l'activité Ostéodensitométrie et l'activité Radiologie.

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés : celui de la Radiologie à travers sa filiale Apelem et celui du diagnostic de l'ostéoporose (Ostéodensitométrie).

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités du niveau primaire a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Niveau primaire d'information : Activité	Niveau secondaire d'information Secteur géographique
Dopplers et Ostéodensimétrie	Europe
Radiologie	Afrique Moyen Orient Amérique du Nord et du Sud Asie Océanie

Les indicateurs présentés sont les suivants :

- chiffre d'affaires hors groupe
- éliminations intra-groupe de chiffre d'affaires
- produits et charges d'intérêts
- charge d'impôt sur les bénéfices
- chiffre d'affaires total du Groupe
- résultat opérationnel
- actifs totaux

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 3 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié les frais de Recherche et développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de recherche et développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Goodwill :

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeurs, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

Lorsque la prise en location d'un bien significatif implique, en substance, un transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué, alors il est comptabilisé en immobilisation, avec en contrepartie une dette financière.

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est estimée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Le groupe a souscrit un contrat d'assurance financier. Selon IAS 19, ce contrat est assimilable à un régime à prestation définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Stocks options :

Les instruments financiers que DMS attribue entrent dans le champ de la norme comptable IFRS 2. L'application de cette norme n'est pas rétrospective et ne concerne donc pas les plans émis avant le 1er janvier 2004.

Pour ces transactions, la juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Cf Note 1, Eléments marquants de l'exercice - changement de méthode comptable

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés, dont le solde est un impôt différé actif, ne sont pas comptabilisés au niveau du Groupe en raison du résultat déficitaire du groupe.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2009 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par **intégration globale**.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Pérols)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	98,43%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Pérols)	389 288 044	Filiale	99,80%	-
MERIX	S.A.R.L	Montpellier (Pérols)	348 233 800	Filiale	99,94%	-
LTR	S.A.R.L	Montpellier (Pérols)	344 312 798	Filiale	99,80%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	50,20% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 50.20% dans APELEM Espagne.

Conformément aux normes IAS 27 (Etats financiers consolidés et individuels) et IAS 31 (Participations dans des co-entreprises), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

Néant

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La seule entreprise exclue du périmètre est la société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2009			31/12/2008		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	407	392	15	401	386	15
Frais de R&D	8 204	6 982	1 222	7 531	6 238	1 293
Goodwill	3 773	2 800	973	3 773	2 300	1 473
Autres actifs incorporels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12 384	10 174	2 210	11 705	8 924	2 781

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Concessions, brevets, licences	401	6			407
Frais de R&D	7 531	673			8 204
Goodwill	3 773				3 773
Autres actifs incorporels	0				0
TOTAL	11 705	679	0	0	12 384

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	386	6			392
Frais de R&D	6 238	744			6 982
Goodwill	2 300	500			2 800
Autres actifs incorporels	0				0
TOTAL	8 924	1 250	0	0	10 174

Le goodwill est constitué exclusivement de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur :

- au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€
- au titre du présent exercice 2009 d'un montant de 500 K€, ramenant sa valeur nette à 973 K€.

La valeur d'APELEM a été déterminée par la méthode des cash flow actualisés sur la période 2010 à 2016. Deux méthodes ont été utilisées : celle du taux de croissance à long terme et celle des comparables. Le taux d'actualisation retenu (13,8%) est basé sur les taux d'actualisation de sociétés du même secteur auxquels nous avons appliqué une prime d'illiquidité et une prime de taille. Les calculs qui en ressortent font apparaître une valeur actualisée inférieure à la valeur des actifs justifiant une dépréciation du goodwill de 500 K€ enregistrée en 2009.

Les perspectives de ventes liées à la mise sur le marché notamment de nouveaux produits et l'évolution des secteurs d'activité étayent les calculs des cash flow actualisés.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

<i>Frais de R&D</i>	(K€)	Ostéo / Dopplers	Radiologie	Total
Brut Ouverture		4 861	2 670	7 531
Reclassement à l'ouverture		1 419	(1 419)	0
Acquisition		231	442	674
Diminution		0		0
<i>Brut clôture</i>		<i>6 511</i>	<i>1 693</i>	<i>8 204</i>
Amortissements ouverture		4 210	2 028	6 238
Reclassement à l'ouverture		1 326	(1 326)	0
Dotation exercice		407	336	744
Reprise				0
<i>Amortissements clôture</i>		<i>5 943</i>	<i>1 038</i>	<i>6 981</i>
TOTAL FRAIS DE R&D		568	655	1 223

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i> (K€)	31/12/2009			31/12/2008		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 013	687	326	1 013	653	360
Matériel et outillage	469	337	132	414	318	96
Agencements et autres	613	510	103	696	569	127
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 095	1 534	561	2 123	1 540	583

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

<i>Valeurs brutes</i> (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Terrains	0				0
Constructions	1 013				1 013
Matériel et outillage	414	82	-27		469
Agencements et autres	696	12	-95		613
TOTAL	2 123	94	-122	0	2 095

La variation des amortissements et dépréciation est la suivantes :

<i>Amortissements & Dépréciation</i> (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Sortie	Clôture
Terrains	0				0
Constructions (1)	653	34			687
Matériel et outillage	318	46		-27	337
Agencements et autres	569	37		-96	510
TOTAL	1 540	117	0	-123	1 534

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur.
- (2) DMS a revu de façon prospective le plan d'amortissement des agencements du siège social sur la durée résiduelle du bail et à compter de la date de résiliation, soit le 17 décembre 2009. L'impact sur l'exercice est non significatif.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

<i>Actifs financiers (K€)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Titres de participation	31	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	59	58
TOTAL	90	89

Les titres de participation (31KE) sont non consolidés et concernent la société SPECTRAP, détenue à 33 %, en Russie. La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation (31KE) n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le groupe.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	31/12/2009			31/12/2008			variation N/N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	5 091	532	4 559	6 299	516	5 783	-1 224
En cours de production	1 084	292	792	1 994	24	1 970	-1 178
Produits finis	3 327	257	3 070	1 831	683	1 148	1 922
Marchandises	486	57	429	585	160	425	4
TOTAL	9 988	1 138	8 850	10 709	1 383	9 326	-476

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

<i>K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	variation
Créances clients	3 982	6 389	-2 407
Clients douteux	1 659	1 633	26
Factures à établir	10	1 556	-1 546
Provisions pour dépréciation	-1 615	-1 398	-217
TOTAL	4 036	8 180	-4 144

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

<i>K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	41	50	-9
Personnel	12	9	3
Impôt sur les bénéfices	521	318	203
Impôts et taxes	961	845	116
Autres créances	95	93	2
Charges constatées d'avance	269	78	191
TOTAL	1 899	1 393	506

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2009	31/12/2008	variation
Valeurs mobilières de placement	631	6 586	-5 955
Disponibilités	1 654	1 050	604
TOTAL	2 285	7 636	-5 351

NOTE 11 Variation des dotations aux provisions

Bilan

K€	31/12/2008	Augment ^o	Diminution	31/12/2009
Provision pour litiges	265	21	-130	156
Provision pour risque couverture de change	0	4		4
Provision pour restructuration	0	92		92
<i>Sous total provisions court terme</i>	265	117	-130	252
Indemnités de retraite (long terme)	14		-10	4
<i>Sous total provisions long terme</i>	14	0	-10	4
TOTAL	279	117	-140	256

- Les augmentations de provision concernent essentiellement les coûts de restructuration (92 K€) engendrés par le plan de restructuration annoncé avant la fin 2009.

Dotations aux provisions (compte de résultat)

K€	31/12/2009
Augmentation des provisions	117
Diminution des provisions	-140
Variation des dépréciations de stocks	-245
Variation des dépréciations de créances clients	218
TOTAL	- 50

NOTE 12 Passifs financiers

Avances conditionnées :

Les avances conditionnées d'un montant global de 251 K€, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par l'ANVAR pour aider à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits et d'avances de la COFACE dans le cadre d'une assurance prospection commerciale (77 KE).

Ventilation des dettes financières

Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)	31/12/2009	31/12/2008	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	177	75	102
Emprunts (part >1 an)	19	40	-21
TOTAL	196	115	81

Dettes financières à moins d'un an (K€)	31/12/2009	31/12/2008	variation
Avances conditionnées	74	122	-48
Emprunt (part <1 an)	20	471	-451
<i>Sous total</i>	94	593	-499
Banques créditrices	163	4	159
Mobilisations de créances	902	1686	-784
<i>Sous total</i>	1065	1690	-625
TOTAL	1 159	2 283	-1 124

Total des dettes financières (K€)	31/12/2009	31/12/2008	variation
Avances conditionnées	251	197	54
Emprunts bancaires	39	511	-472
Banques créditrices	163	4	159
Mobilisations de créances	902	1686	-784
TOTAL	1 355	2 398	-1 043

NOTE 13 Autres dettes

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2009	31/12/2008	variation
Avances reçues	322	212	110
Fournisseurs	4 752	7 151	-2 399
Personnel	293	312	-19
Organismes sociaux	435	457	-22
Etats, TVA	337	332	5
Autres dettes fiscales et sociales	237	280	-43
Autres dettes	142	77	65
Produits constatés d'avance	19	387	-368
TOTAL	6 537	9 208	-2 671

NOTE 14 Engagements de retraite

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Provision au 31/12/2008	14 K€
Provision au 31/12/2009	4 K€
Variation	(10) K€

DMS utilise désormais comme taux d'actualisation le taux IBOXX, la société plafonnant par ailleurs le taux d'actualisation à 6%. Auparavant, DMS appliquait comme taux d'actualisation une moyenne pondéré du taux de rendement et du taux d'inflation. Il s'agit d'un changement d'estimation, dont les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat, conformément à l'option offerte par IAS 19.

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2009	31/12/2008	variation
Privilège Trésor	413	560	-147
Cautions et garanties	6 410	6 280	130
Nantissements	7 053	7 053	0
Retour à meilleure fortune	710	710	0
Divers			
TOTAL	14 586	14 603	-17

Les « cautions et garanties » (6 410 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui des lignes de découvert et de mobilisations données par les banques.

Les « nantissements » (7053 KE) correspondent au nantissement du fonds de commerce de DMS et des actions APELEM au profit des banques en garantie de l'emprunt à moyen terme octroyé par celles-ci en 2002.

Les engagements donnés sur retour à meilleure fortune concernent l'abandon de créance Anvar du 23 décembre 2003 avec clause de retour limitée à 9 ans

Litiges :

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, font toujours l'objet d'un recours en appel. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€ en principal et 140 K€ en intérêts. Seuls 200 K€ ont été comptabilisés en charge lors de l'exercice précédent :

- 100 K€ ont été décaissés en 2008

- 100 K€ ont été réglés en 2009 en grande partie par l'imputation de plusieurs crédits d'impôt

Au terme des voix de recours, soit le groupe sera condamné et devra verser la somme de 598 K€ en principal éventuellement augmentée des intérêts de retard, soit le groupe obtiendra gain de cause et recevra le remboursement des 200 K€ déjà comptabilisés

D'autre part, le groupe a assigné en justice en 2008 un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1,2 M€. Un jugement favorable est intervenu en novembre 2009. La copie du jugement doit être obtenue de l'Allemagne et le montant de la condamnation du fournisseur s'établirait à 244 K€. Toutefois, aucune écriture n'a été constatée concernant ce jugement susceptible d'appel.

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2009	31/12/2008 pro forma	variation N/N-1 pro forma	31/12/2008 publié
Vente de marchandises	1 201	583	618	7 368
Biens et services vendus	14 465	18 927	- 4 462	12 142
TOTAL	15 666	19 510	- 3 844	19 510

Le groupe a procédé à des requalifications comptables en 2009 concernant la distinction entre les ventes de marchandises et la production, pour une meilleure comparabilité nous indiquons la répartition pro forma pour l'exercice 2008.

NOTE 17 Comptes pro forma liés au changement de méthode

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2008
K€	12 mois	12 mois, publié	proforma
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	15 666	19 510	19 842
Autres produits	716	1155	1155
Variation de stocks de produits finis en cours	-684	767	915
Marchandises et matières consommées	-11 615	-13 539	-13 539
Frais de personnel	-4 983	-4 930	-4 930
Dotations aux amortissements	-117	-102	-102
Dotations aux provisions	50	-1 117	-1 117
Dépréciation immobilisations incorporelles	-1 250	-612	-612
Autres charges	-4 045	-4828	-5102
Résultat opérationnel	-6 262	-3 696	-3 490
Produits financiers	127	129	129
Charges financières	-140	-361	-361
Résultat financier	-13	-232	-232
Résultat avant impôt	-6 275	-3 928	-3 722
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues	-6 275	-3 928	-3 722
Quote part dans résultat net des entités associées			
Activités abandonnées ou cédées			
Résultat de l'exercice des activités abandonnées			
Résultat de l'exercice des activités cédées			
Impôt sur le résultat	205	47	47
Résultat net consolidé	-6 070	-3 881	-3 675
Part des minoritaires	-38	-5	NC
Résultat net consolidé-part du groupe	-6 032	-3 876	-3 670
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	-0,25	-0,16	NC
Résultat dilué par action	-0,25	-0,16	NC

NC : non calculé

BILAN CONSOLIDE PRO-FORMA

ACTIF	en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2008
		12 mois	certifié	proforma
<i>Actif non courant</i>				
	Goodwill	973	1 473	1 473
	Immobilisations incorporelles	1 237	1 308	1 308
	Immobilisations corporelles	561	584	584
	Impôt différé actif	-	0	0
	Actifs financiers non courants	90	89	89
	Participation des les entreprises associées			0
	Autres actifs non courants			0
Total de l'actif non courant		2 861	3 454	3 454
<i>Actif courant</i>				
	Stocks	8 850	9 326	10 593
	Créances clients	4 036	8 180	6 669
	Autres actifs courants	1 899	1 393	1 393
	Trésorerie et équivalence de trésorerie	2 285	7 636	7 636
Total de l'actif courant		17 070	26 535	26 291
TOTAL DE L'ACTIF		19 931	29 989	29 745

PASSIF	en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2008
		12 mois	certifié	pro forma
<i>Capitaux propres</i>				
	Capital émis	11 981	11 981	11 981
	Prime d'émission	8 174	8 174	8 174
	Autres réserves	- 2 423	1 699	1 249
	Résultat de l'exercice	- 6 032	- 3 876	- 3 670
Intérêts minoritaires		83	126	126
Total des capitaux propres		11 783	18 104	17 860
<i>Passif non courant</i>				
	Emprunts à long terme (part >1an)	196	115	115
	Impôts différés passifs	-	0	0
	Provisions à long terme	4	14	14
Total du passif non courant		200	129	129
<i>Passif courant</i>				
	Fournisseurs et autres créditeurs	6 537	9 208	9 208
	Dettes financières (part <1 an)	1 065	1 690	1 690
	Partie courante des emprunts long terme	94	593	593
	Impôts exigibles	-	0	0
	Provisions à court terme	252	265	265
Total du passif courant		7 948	11 756	11 756
TOTAL DU PASSIF		19 931	29 989	29 745

NOTE 18 Autres produits

Le poste est ventilé ainsi :

<i>Autres produits (K€)</i>	31/12/2009	31/12/2008	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	15	18	-3
Production immobilisée	454	661	-207
Renégociation de la dette financière d'avances remboursables	108	305	-197
Abandon de la dette sur redevances	0	91	-91
Autres	139	80	59
TOTAL	716	1 155	-439

NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

<i>Frais de personnel (K€)</i>	31/12/2009	31/12/2008	variation N/N-1
Salaires	3 619	3 489	130
Charges sociales	1 364	1 441	-77
Stock options			0
TOTAL	4 983	4 930	53

L'effectif moyen s'établit à 121 salariés contre 127 au 31/12/2008.

NOTE 20 Autres charges opérationnelles

Le poste est ventilé ainsi :

<i>K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	variation N/N-1
Autres achats	3 751	4 188	-437
Autres charges	1	258	-257
Impôts et taxes	293	382	-89
Autres			0
TOTAL	4 045	4 828	-783

Dépenses de Recherches et développement :

En 2009, le Groupe DMS a investi environ 5,14% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 0,8 M€, contre 4.93% en 2008, ventilés de la façon suivante :

<i>K€</i>	2 009	2 008
Masse salariale imputée à la R&D	762	722
Achats, fournitures, matériels et documentations	31	214
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	12	
Redevances sur brevets et licences	-	26
Autres charges	-	-
TOTAL	805	962

NOTE 21 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2009	31/12/2008	variation N/N-1
Produits des placements	77	103	-26
Gains de change	38	5	33
Autre	12	21	-9
Produits financiers	127	129	-2
Intérêts des emprunts et financements court terme	65	234	-169
Pertes de change	51	110	-59
Dépréciations			0
Autres	24	17	7
Charges financières	140	361	-221
RESULTAT FINANCIER	-13	-232	219

NOTE 22 Impôts - Preuve d'impôt

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Au 31 décembre 2009 le groupe DMS détient 19 774 K€ d'impôts différés actifs liés à des déficits reportables non inscrits au bilan du groupe :

Déficits reportables - K€	Base	IS 33,33%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	18 989	6 329
LTR	212	71
MERIX	573	191
TOTAL	19 774	6 591

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de 2009 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	2 009		2 008	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	-6 070		-3 881	
Charge ou produit théorique d'impôt		2 023		1 294
Dépréciation écart d'acquisition				
Crédit d'impôt recherche		203		142
Autres crédits d'impôt		2		5
IFA comptabilisés en perte et régularisation d'IS				-100
Autres différences permanentes	-225	-75	428	143
Impôts différés actifs non pris en compte	-5 845	-1 948	-4 309	-1 436
Divers				
TOTAL		205		47
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		205		47

NOTE 23 Information sectorielle

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités du niveau primaire a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Niveau primaire d'information : Activité	Niveau secondaire d'information Secteur géographique
Dopplers et Ostéodensimétrie	Europe
Radiologie	Afrique Moyen Orient Amérique du Nord et du Sud Asie Océanie

La construction des données comparatives dans le secteur « Distribution Maintenance » sur l'exercice 2009 engendre des coûts et des moyens disproportionnés par rapport à la pertinence de l'information à communiquer. Aussi, le secteur « Distribution Maintenance » 2008 présenté séparément lors de l'exercice précédent a été affecté de façon linéaire aux deux secteurs prépondérants afin de présenter un comparatif.

Les comptes consolidés présentent les résultats sectoriels au niveau primaire.

31/12/09	Osteodensitométrie	Radiologie	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 483	12 437	18 920
Elimination du CA inter secteur	- 2 831	- 423	- 3 254
CA consolidé	3 652	12 014	15 666
Résultat opérationnel	- 2 822	- 3 209	- 6 030
Retraitements de consolidation	- 494	268	- 227
Elimination des résultats inter secteur	- 1 512	1 512	- 0
Résultat opérationnel consolidé	- 4 828	- 1 429	- 6 257
Résultat financier consolidé	85	- 103	- 18
Charge d'impôt consolidée	154	51	205
Résultat net	- 3 099	- 3 613	- 6 711
Retraitements de consolidation	393	249	642
Elimination des résultats inter secteur	- 1 883	1 883	- 0
Résultat net consolidé	- 4 589	- 1 481	- 6 070

31/12/ 2008	Osteo / Doppler	Radiologie	TOTAL
Chiffre d'affaires	8490	15 087	23 577
Elimination du CA intersecteur	-3 189	-877	-4 067
CA consolidé	5 264	14 247	19 510
Résultat opérationnel	-1 877	-1 835	-3 712
Retraitements de consolidation	3	-31	-28
charge intercos			
Elimination des résultats intersecteur	0	0	0
Résultat opérationnel consolidé	-2 441	-1 299	-3 740
Résultat financier consolidé	-10	- 177	-186
Charge d'impôt consolidé	-44	-3	-47
Résultat net consolidé	-2 414	-1 466	-3 880

Information sectorielle primaire : Actif et passif sectoriel (N)-exercice 2009

<u>31/12/09</u>	Osteodensitométrie	Radiologie	TOTAL
Actif sectoriel	15 638	4 193	19 831
<i>Elimination des opérations intersecteur</i>	- 11 052	8 774	- 2 278
Actifs sectoriels consolidés	4 586	12 967	17 553
Actifs non affectés	1 087	1 288	2 375
<i>Elimination des opérations intersecteur</i>	-	-	-
Actifs non affectés consolidés	1 087	1 288	2 375
Total actifs consolidés	5 673	14 255	19 928
Acquisitions d'immobilisations	279	495	774
Passifs sectoriels	4 178	6 246	10 424
<i>Elimination des opérations intersecteur</i>	- 961	- 1 317	- 2 278
Passifs sectoriels consolidés	3 217	4 929	8 145
Passifs non affectés	-	-	-
<i>Elimination des opérations intersecteur</i>	-	-	-
Passifs non affectés consolidés	-	-	-
Total passifs consolidés hors capitaux propres	3 217	4 929	8 145
Capitaux propres			11 783
Total passifs consolidés			19 928

Information sectorielle primaire : Actif et passif sectoriel (N)-exercice 2008

	Osteo / Doppler	Radiologie	TOTAL
Actifs et passifs sectoriels (En K€)			
Actif sectoriel	16 044	13 895	29 939
Elimination des opérations intersecteur	-8 810	-450	-9 260
Actifs Sectoriels consolidés	7 146	13 533	20 678
Actif non affecté	7 436	1 880	9 316
Elimination des opérations intersecteur	0	0	0
Actifs non affectés consolidés	7 436	1 880	9 316
Total actif consolidé	14 603	15 392	29 995
Acquisitions d'immobilisations	490	397	887
Passifs sectoriels	6 228	14 917	21 145
Elimination des opérations intersecteur	-1 745	-7 515	-9 260
Passifs sectoriels consolidés	4 453	7 431	11 885
Passifs non affectés	0	0	0
Elimination des opérations intersecteur	0	0	0
Total passif non affecté consolidé	0	0	0
	0	0	0
Total passif	6 228	14 917	21 145
Total passif consolidé (hors capitaux propres)	4 453	7 431	11 885

Un client représente au sein de l'activité radiologie, de façon exceptionnelle sur l'exercice 2009, 14% du chiffre d'affaires total du groupe.

Le groupe considère que l'activité générée par ce client ne représente pas un secteur opérationnel distinct.

Information sectorielle secondaire : par zone géographique

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Afrique	1 410	1 991	3 305
Amérique du Nord et du Sud	402	600	4 030
Asie	1 056	1 183	1 553
Europe	12 152	11 384	16 759
Moyen Orient	647	4 352	3 528
Océanie	0	0	2 177
TOTAL	15 667	19 510	31 352

NOTE 24 **Gestion des capitaux propres et Capital social**

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe DMS a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'assurer un retour sur investissement à ses actionnaires. Le groupe DMS gère la structure de ses capitaux propres et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques et des nécessités d'investissements du groupe.

Evolution du capital

Au cours de l'exercice, aucune évolution du capital n'est à noter.

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 11 981 297,57€ et se compose de 24 591 624 actions au nominal de 0.4872€

Récapitulatif des BSAR B :

	BSAR B
Date d'échéance des bons	31/12/2010
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	9,00 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	3,74
Nombre de bons attribués à l'origine	4 591 490
Nombre de bons exercés en 2007	444
Nombre de bons radiés au 31/12/07	
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2008	4 591 046
Nombre de bons exercés en 2008	312
Nombre de bons radiés au 31/12/08	-
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2009	4 590 734
Nombre de bons exercés en 2009	-
Nombre de bons radiés au 31/12/2009	-
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2009	4 590 734

NOTE 25 **Plans d'options de souscription d'actions**

Options levées sur l'exercice 2009 :

Néant

Options attribuées sur l'exercice 2009 :

Néant

Plans d'options de souscription d'actions en cours :

L'ensemble des options ont été radiées courant 2009

Date du plan	Plan du 21/09/05	Plan du 20/05/05	TOTAL
Nombres d'options totales attribuées à l'origine	10 000	8 000	18 000
Nombre d'options exercées au 1/1/2009	7 500	-	7 500
Nombre d'options exercées en 2009			-
Nombre d'options radiées	3 956	12 645	16 601
Nombre d'options restant à exercer	-	-	-
Prix d'exercice (en euros)	2,18 €	2,79 €	
Date d'échéance du plan	22/09/2013	21/05/2013	

NOTE 26 Résultat par action

Le résultat par action s'établit comme suit :

résultat total consolidé	-6 070	K€
part des minoritaires	-38	K€
Résultat consolidé part du groupe	-6 032	K€
Nombre d'actions au 31/12/2009	24 591 624	
Valeur nominale	0,49	€
Résultat par action	-0,25	€
Nombre de stock options restant à exercer	-	
Nombre d'actions susceptibles d'être créées sur exercice des BSAR B	1 228 021	
Total actions potentielles dilutives	1 228 201	
Total actions créées + dilutives	25 819 645	
Résultat par action dilué	-0,25	€

Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)	31/12/2009	31/12/2008
	12 mois	12 mois
Résultat de base par action	-0,25	-0,16
Résultat dilué par action	-0,25	-0,16

Le résultat au 31 décembre 2009 étant une perte, il n'y a pas de différence entre le résultat par action et le résultat par action dilué.

NOTE 27 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	2009						2008					
	DDA		Consultants Auditeurs Associés		M. Alain Méric*		DDA		Consultants Auditeurs Associés		M. Alain Méric*	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés	45	85%	45	75%	15	83%	37	100%	37	100%	13	100%
Missions accessoires		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Sous total Audit	45	85%	45	75%	15	83%	37	100%	37	100%	13	100%
AUTRES PRESTATIONS		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Fiscal	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres prestations	8	15%	15	25%	3	17%		0%		0%	-	0%
Sous total autres prestations	8	15%	15	25%	3	17%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL	52	100%	59	100%	18	100%	37	100%	37	100%	13	100%

* : Alain Méric est le commissaire aux comptes de la filiale Apelem.

20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE DMS

20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.2.1.1 Bilan actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2009			Exercice précédent 31/12/2008 Net	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net		
Capital souscrit non appelé (0)					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	3 436 633	2 868 627	568 006	744 372	- 176 366
Concessions, brevets, droits similaires	87 335	87 237	98		98
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	320 144	227 452	92 692	92 982	- 290
Autres immobilisations corporelles	315 122	257 736	57 385	71 339	- 13 954
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	8 908 741	3 852 206	5 056 535	5 789 565	- 733 030
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	77 073		77 073	73 807	3 266
TOTAL (I)	13 145 048	7 293 259	5 851 789	6 772 065	-920 276
Matières premières, approvisionnements	1 241 450	22 094	1 219 356	1 604 917	- 385 561
En-cours de production de biens	693 602	292 397	401 205	910 974	- 509 769
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	406 630	123 315	283 316	677 212	- 393 896
Marchandises	261 694	56 999	204 695	366 793	- 162 098
Avances et acomptes versés sur commandes	23 281		23 281	8 867	14 414
Clients et comptes rattachés	3 406 895	917 931	2 488 964	2 700 366	- 211 402
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				2 633	- 2 633
. Personnel	8 056		8 056	2 541	5 515
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	521 809		521 809	316 910	204 899
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	101 916		101 916	340 781	- 238 865
. Autres	9 005 689	384 653	8 621 036	6 490 293	2 130 743
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	500 853		500 853	5 485 508	-4 984 655
Disponibilités	515 382		515 382	108 411	406 971
Charges constatées d'avance	123 630		123 630	37 107	86 523
TOTAL (II)	16 810 889	1 797 388	15 013 500	19 053 310	-4 039 810
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	29 955 937	9 090 647	20 865 290	25 825 375	-4 960 085

20.2.1.2 Bilan passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2008	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 11 981 298)	11 981 298	11 981 298	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 173 908	8 173 908	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	110 401	110 401	
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 399 448		-1 399 448
Résultat de l'exercice	-3 279 345	-1 399 448	-1 879 897
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	17 541 294	20 820 639	-3 279 345
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	150 000	150 000	
TOTAL (II)	150 000	150 000	0
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	16 000	80 000	-64 000
Provisions pour charges	47 170		47 170
TOTAL (III)	63 170	80 000	-16 830
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	39 484	508 437	- 468 953
. Découverts, concours bancaires	355 133	286 790	68 343
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	76 931		76 931
. Associés	457 819	357 039	100 780
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	32 135	42 602	- 10 467
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 211 016	2 423 631	-1 212 615
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	160 825	152 843	7 982
. Organismes sociaux	211 181	218 776	- 7 595
. Etat, impôts sur les bénéfiques			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	283 069	265 927	17 142
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	157 005	190 915	- 33 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	120 909	77 540	43 369
Produits constatés d'avance	5 318	250 236	- 244 918
TOTAL (IV)	3 110 825	4 774 736	-1 663 911
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 865 290	25 825 375	-4 960 085

20.2.1.3 Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2009			Exercice précédent 31/12/2008 Total	Variation	%
	France	Exportations	Total			
Ventes de marchandises	890 669	371 723	1 262 392	838 236	424 156	50,60
Production vendue biens	1 029 825	730 710	1 760 535	3 612 098	-1 851 563	-51,26
Production vendue services	1 585 286	14 262	1 599 548	1 541 803	57 745	3,75
Chiffres d'affaires Nets	3 505 781	1 116 695	4 622 476	5 992 137	-1 369 661	-22,86
Production stockée			-939 944	805 235	-1 745 179	-216,73
Production immobilisée			205 329	353 984	- 148 655	-41,99
Subventions d'exploitation reçues			2 549	3 468	- 919	-26,50
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 720 312	92 350	1 627 962	n/s
Autres produits			1 107	7 500	- 6 393	-85,24
Total des produits d'exploitation			5 611 829	7 254 674	-1 642 845	-22,65
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			606 196	1 034 193	- 427 997	-41,38
Variation de stock (marchandises)			236 509	-338 703	575 212	-169,83
Achats de matières premières et autres approvisionnements			883 543	2 906 096	-2 022 553	-69,60
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			334 467	-253 046	587 513	-232,18
Autres achats et charges externes			1 735 704	1 960 741	- 225 037	-11,48
Impôts, taxes et versements assimilés			143 278	166 533	- 23 255	-13,96
Salaires et traitements			1 782 645	1 649 502	133 143	8,07
Charges sociales			661 492	736 211	- 74 719	-10,15
Dotations aux amortissements sur immobilisations			469 633	369 602	100 031	27,06
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 007 801	410 935	596 866	145,25
Dotations aux provisions pour risques et charges			63 170	12 000	51 170	426,42
Autres charges			1 322	23 174	- 21 852	-94,30
Total des charges d'exploitation			7 925 760	8 677 239	- 751 479	-8,66
RESULTAT EXPLOITATION			-2 313 931	-1 422 565	- 891 366	62,66
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			435 546	380 680	54 866	14,41
Reprises sur provisions et transferts de charges				4 314	- 4 314	-100,00
Différences positives de change			1 169	2 237	- 1 068	-47,74
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			7 703	25 070	- 17 367	-69,27
Total des produits financiers			444 418	412 302	32 116	7,79
Dotations financières aux amortissements et provisions			733 030	154 685	578 345	373,89
Intérêts et charges assimilées			37 224	164 083	- 126 859	-77,31
Différences négatives de change			4 913	25 969	- 21 056	-81,08
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				11 137	- 11 137	-100,00
Total des charges financières			775 167	355 874	419 293	117,82
RESULTAT FINANCIER			-330 749	56 428	- 387 177	-686,14
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-2 644 680	-1 366 137	-1 278 543	93,59

	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64 843	12 147	52 696	433,82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	125	395 407	- 395 282	-99,97
Reprises sur provisions et transferts de charges		200 000	- 200 000	-100,00
Total des produits exceptionnels	64 969	607 553	- 542 584	-89,31
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	851 052	144 237	706 815	490,04
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		538 426	- 538 426	-100,00
Total des charges exceptionnelles	851 052	682 663	168 389	24,67
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-786 083	-75 109	- 710 974	946,59
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-151 418	-41 798	- 109 620	262,26
Total des Produits	6 121 216	8 274 529	-2 153 313	-26,02
Total des charges	9 400 561	9 673 978	- 273 417	-2,83
RESULTAT NET	-3 279 345	-1 399 448	-1 879 897	134,33

20.2.1.4 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

20.2.1.4.1 Faits caractéristiques

Changement de direction

Le 28 juillet 2009, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a révoqué M. Antoine Rabaste de ses fonctions d'administrateur de la société Diagnostic Medical System (DMS).

Au cours de cette assemblée, M. Gérard Daguisé, ancien Président Directeur Général de la société Trixell, a été élu administrateur de la société DMS.

A l'issue de l'assemblée générale, le nouveau Conseil d'Administration de la société a révoqué Mr. Antoine Rabaste de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et a désigné M. Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration. Lors de ce même conseil, les administrateurs ont nommé M. Jean-Paul Ansel, au poste Directeur Général de la société DMS. M Ansel est un ancien banquier d'investissement, spécialiste notamment de la stratégie d'entreprise et du renforcement de l'actionnariat.

M. Jean-Luc Dumas a été maintenu au poste de Directeur Général Délégué jusqu'à sa démission en décembre 2009. M. Jean-Noël Roy a été nommé administrateur à la place de M. Yves Caer. M. Roy est médecin privé, spécialiste en médecine sportive, biomécanique et médecine aéronautique, également attaché au CHRU de Montpellier. Le nouveau Conseil d'Administration de DMS est ainsi ouvert à des professionnels du secteur de la santé.

Plan de réduction des coûts

Malgré des efforts prononcés pour rattraper le retard de commandes et de livraisons du 1er semestre, DMS n'a pu redresser le chiffre d'affaires et la marge sur le 2nd semestre, d'où une perte de 22,86% de chiffre d'affaires et un recul notable de la marge.

Par conséquent, la direction a mis en œuvre un plan de restructuration et de réduction des coûts au cours du 4ème trimestre 2009. Cette restructuration engendre, une réduction de l'ordre de 33% des effectifs entre fin 2008 et décembre 2009, une diminution globale de la politique d'achats et des coûts de production auprès des différents fournisseurs du groupe et enfin, une diminution des frais de structure à travers le regroupement des équipes du groupe en un lieu unique.

Dans ce contexte, le déménagement de la société a été décidé et une provision pour charges de 47 K€ a été constituée à la clôture 2009 afin de prendre en considération notamment les coûts liés au déménagement. Dans le cadre de la résiliation du bail du 17 décembre 2009, DMS a revu de façon prospective le plan d'amortissement des agencements sur la durée résiduelle du bail et à compter de la date de résiliation, soit le 17 décembre 2009. L'impact sur l'exercice est non significatif.

Autres faits caractéristiques

Par ailleurs, un litige oppose l'ancien dirigeant M. RABASTE à la société DMS. Une indemnité exceptionnelle demandée par l'ancien dirigeant d'un montant de 30 K€ n'a pas fait l'objet de provision, la société DMS estimant obtenir des débouchés favorables. Parallèlement, dans le cadre d'une procédure pour le compte de la SCI MEDIAG (propriétaire des murs du siège social DMS) dont M. RABASTE est le gérant, M. RABASTE a fait procéder à la saisie conservatoire des comptes bancaires de DMS pour 137 537 €.

D'autre part, au cours de l'exercice précédent, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la demande de décharge d'impôt, pour le litige d'impôt sur les sociétés et contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 portant sur des impositions à hauteur de 498 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement). DMS estime sans fondement la décision du tribunal et a interjeté en appel au motif de la double imposition. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif DMS a réglé fin 2008 auprès du trésor la somme de 100 K€ (comptabilisée en charge d'impôt sur les sociétés) et 100 K€ ont été comptabilisés en charge à payer compte tenu d'un échéancier de règlement à respecter en 2009. En 2009, l'échéancier a été respecté et le solde du principal a été réglé en grande partie par l'imputation de plusieurs crédits d'impôt, la cour d'appel ne s'étant pas encore prononcée. Au 31 décembre 2009, DMS estime obtenir gain de cause dans ce litige et a maintenu sa couverture du risque à 200 K€.

En 2008, DMS avait assigné devant la justice allemande un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1,2 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant a été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 0,2 M€. Aucun produit n'a été constaté, la société est toujours dans l'attente de la copie du jugement précisant la motivation et le montant exact de la condamnation mais aussi du fait de la forte probabilité du pourvoi en appel.

La décision d'abandonner la commercialisation de certains produits a nécessité la destruction d'un stock obsolète pour un montant de 807 K€, comptabilisé en résultat exceptionnel. DMS avait déjà enregistré 287 K€ de dépréciations sur ces stocks obsolètes au 31 décembre 2008, d'où un impact de - 521 K€ sur les comptes de l'exercice.

Enfin, le déficit de la filiale Apelem (-2,9 M€) a conduit à ajuster la provision sur titres à hauteur de 0,5 M€.

20.2.1.4.2 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

20.2.1.4.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations corporelles :

DMS a opté pour la méthode préférentielle qui consiste à imputer les frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission. Il n'y a eu aucun mouvement de cet ordre au cours de l'exercice.

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs (CEA...) chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Immobilisations corporelles :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement	03 ans
Concessions brevets et licences	01 an
Matériel et outillage	03 à 04 ans
Installations et agencements divers	de 07 à 10 ans
Matériel de transport	de 01 à 04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de cette date.

20.2.1.4.2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire retenue en ce qui concerne les titres de participation est leur valeur d'utilité.

L'ensemble des filiales est évalué en fonction de la situation nette de la filiale ou de la rentabilité appréciée selon la méthode de la capitalisation de la capacité d'autofinancement (méthode du "discounted cash-flow").

La valeur des titres APELEM a été déterminée par la méthode des cash-flow actualisés sur la période de 2010 à 2016. Deux méthodes ont été utilisées : celle du taux de croissance à long terme et celle des comparables. Le taux d'actualisation retenu (13,80%) est basé sur les taux d'actualisation de sociétés du même secteur auxquels nous avons appliqué une prime d'illiquidité et une prime de taille. Les calculs qui en ressortent ont fait apparaître une valeur actualisée inférieure de 500 K€ à la valeur des actifs, la provision sur titres Apelem a donc été ajustée pour un montant égal. Les perspectives de ventes liées à la mise sur le marché notamment de nouveaux produits et l'évolution des secteurs d'activité étayent les calculs des cash-flow actualisés.

20.2.1.4.2.3 STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les intérêts financiers.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

20.2.1.4.2.4 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

20.2.1.4.2.5 CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

20.2.1.4.3 *Etat des immobilisations*

	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement	3 205 549		231 084
Autres immobilisations incorporelles	86 585		750
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	278 672		41 472
Autres installations, agencements, aménagements	91 836		
Matériel de transport	16 058		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	201 540		5 816
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	588 106		47 288
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 908 741		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières (1)	73 807		4 266
TOTAL	8 982 548		4 266
TOTAL GENERAL	12 862 788		283 388

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise au rebut		
Frais d'établissement, recherche et développement			3 436 633	
Autres immobilisations incorporelles			87 335	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			320 144	
Autres installations, agencements, aménagements			91 836	
Matériel de transport		128	15 930	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			207 356	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		128	635 266	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			8 908 741	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 000	77 073	
TOTAL		1 000	8 985 814	
TOTAL GENERAL		1 128	13 145 048	

20.2.1.4.4 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 461 177	407 450		2 868 627
Autres immobilisations incorporelles	86 585	652		87 237
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	185 691	41 762		227 452
Installations générales, agencements divers	48 733	6 484		55 217
Matériel de transport	16 058		128	15 930
Matériel de bureau, informatique, mobilier	173 304	13 286		186 590
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	423 785	61 531	128	485 188
TOTAL GENERAL	2 971 547	469 633	128	3 441 053

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	407 450				
Autres immobilisations incorporelles	652				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 762				
Installations générales, agencements divers	6 484				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 286				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	61 531				
TOTAL GENERAL	469 633				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

20.2.1.4.5 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions (3)	80 000	63 170	80 000	63 170
TOTAL Provisions	80 000	63 170	80 000	63 170
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	3 119 176	733 030		3 852 206
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours (1)	554 401	676 818	736 414	494 805
Sur comptes clients	852 911	107 121	42 101	917 931
Autres dépréciations (2)	168 811	223 862	8 020	384 653
TOTAL Dépréciations	4 695 298	1 740 831	786 535	5 649 594
TOTAL GENERAL	4 775 298	1 804 001	866 535	5 712 764
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		1 070 971	866 535	
- financières		733 030		
- exceptionnelles				

- (1) Les dépréciations des stocks ont été comptabilisées pour tenir compte à la fois de l'évolution des produits et de possibles difficultés d'écoulement en cas de ralentissement de la demande, notamment en Asie.
- (2) Les autres dépréciations concernent le cas échéant, les créances des filiales à hauteur de leur situation nette négative.
- (3) Dont 16 K€ de provisions pour risques et dont 47 K€ de provisions pour restructuration.

20.2.1.4.6 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	35 441	30 490	4 951
Clients douteux ou litigieux	935 259	935 259	
Autres créances clients	2 471 635	2 471 635	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	8 056	8 056	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	521 809	521 809	
- T.V.A	101 916	101 916	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	7 874	7 874	
Groupe et associés	8 996 778	8 996 778	
Débiteurs divers	1 037	1 037	
Charges constatées d'avance	123 630	123 630	
TOTAL GENERAL	13 203 435	13 198 484	4 951
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	355 133	355 133		
- plus d'un an	39 484	20 073	19 411	
Emprunts et dettes financières divers	76 931		76 931	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 211 016	1 211 016		
Personnel et comptes rattachés	160 825	160 825		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	211 181	211 181		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	283 069	283 069		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	157 005	157 005		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	457 819	457 819		
Autres dettes	120 909	120 909		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 318	5 318		
TOTAL GENERAL	3 078 690	2 982 348	96 342	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	76 931			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	468 953			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

20.2.1.4.7 *Eléments relevant de plusieurs postes du bilan*

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		8 908 741	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		1 965 828	
Autres créances		8 996 777	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		457 819	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		144 116	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers		370 621	
Charges financières		11 821	

20.2.1.4.8 *Produits et avoirs à recevoir*

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 727 296
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	379 532
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	2 106 828

20.2.1.4.9 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	11 821
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 231
Dettes fiscales et sociales	347 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	100 449
TOTAL	727 012

20.2.1.4.10 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 11 981 297,57 €. Il est divisé en 24 591 624 actions (au nominal de 0,487 €).

Récapitulatif des BSAR A et BSAR B :

Rappel : En septembre 2006, une augmentation de capital avait été réalisée pour un montant de 4 591 490€ et avait eu pour conséquence la création de 4 591 490 actions nouvelles. Pour chacune des 4 591 490 nouvelles actions créées à cette occasion, il avait été attaché un bon de souscription « BSAR A » et un bon « BSAR B » qui pouvaient être exercés respectivement jusqu'au 31/12/2007 et 31/12/2010 :

2 bons « BSAR A » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 4€

4 bons « BSAR B » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 9€.

Les BSAR A sont arrivés à échéance le 31 décembre 2007

Les BSAR B : à la suite de l'augmentation de capital mentionnée précédemment, la nouvelle parité d'exercice des BSAR B est désormais : 4 BSAR B donnent le droit de souscrire à 1,07 action nouvelle à émettre au prix unitaire de 9 €.

	BSAR B
Date d'échéance des bons	31/12/2010
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	9,00 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	3,74
Nombre de bons attribués à l'origine	4 591 490
Nombre de bons exercés en 2007	444
Nombre de bons radiés en 2007	-
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2008	4 591 046
Nombre de bons exercés en 2008 et en 2009	312
Bons arrivant à échéance au 31/12/2009	-
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2009	4 590 734

20.2.1.4.11 Plan de souscription d'action

Date du plan	Plan du 21/09/05	Plan du 20/05/05	TOTAL
Nombres d'options totales attribuées à l'origine	10 000	8 000	18 000
Nombre d'options exercées au 1/1/2009	7 500	-	7 500
Nombre d'options exercées en 2009			-
Nombre d'options radiées	3 956	12 645	16 601
Nombre d'options restant à exercer	-	-	-
Prix d'exercice (en euros)	2,18 €	2,79 €	
Date d'échéance du plan	22/09/2013	21/05/2013	

Aucune option n'a été attribuée au cours de l'exercice.

20.2.1.4.12 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 262 392
Ventes de produits finis	1 760 535
Prestations de services	1 599 548
TOTAL	4 622 476

Répartition par marché géographique	Montant
France	3 505 781
Etranger	1 116 695
TOTAL	4 622 476

20.2.1.4.13 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-2 644 680	
Résultat exceptionnel (et participation)	-786 083	
Résultat comptable	-3 279 345	

20.2.1.4.14 Intégration fiscale

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1er janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :
Médilink depuis le 1er janvier 2000 ;
Apelem depuis le 1er janvier 2004.

Comptabilisation de l'IS

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :

- les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
- la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

20.2.1.4.15 Crédit bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		59 415	59 415
Amortissements : - Cumuls exercices antérieurs - Dotations de l'exercice		6 808	6 808
TOTAL		52 607	52 607
Redevances payées : - Cumuls exercices antérieurs - Exercice		8 131	8 131
TOTAL		8 131	8 131
Redevances restant à payer : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq au plus - à plus de cinq ans		16 262 40 655	16 262 40 655
TOTAL		56 917	56 917
Valeur résiduelle : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq au plus - à plus de cinq ans		594	594
TOTAL		594	594
Montant pris en charge dans l'exercice		8 281	8 281

20.2.1.4.16 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Cautions (sur découverts bancaires auprès de la filiale APELEM)	6 410 000
Inscriptions privilèges du trésor public	350 402
Nantissement du fonds de commerce	7 052 833
TOTAL	13 813 235

Engagements reçus	Montant
Engagements reçus :	NEANT
TOTAL	

20.2.1.4.17 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts.

Allègements de la dette future d'impôts	
Total des déficits restant à reporter	18 989 333
Moins values à long terme (au taux de 0% : non valeur)	1 411 965
TOTAL	20 401 298

20.2.1.4.18 Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

20.2.1.4.19 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice s'élève à 91 517 € et ne concernent uniquement la mission d'audit légal.

20.2.1.4.20 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	46,5	0
TOTAL	46,5	0

20.2.1.4.21 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. La société a souscrit un contrat d'assurance financier. Ce contrat est assimilable à un régime à prestations définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans. Les actifs du régime sont supérieurs au montant de cette provision simulée par DMS.

20.2.1.4.22 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2009 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Perols)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.	Nîmes	319 996 146	Filiale	98,43%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	389 288 044	Filiale	99,80%	-
MERIX	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	348 233 800	Filiale	99,94%	-
LTR	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	344 312 798	Filiale	99,80%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	50,20% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 50.20% dans APELEM Espagne.

20.2.1.4.23 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
APELEM	276 225	821 612	98	7 790 145	4 990 145	8 532 512	6 280 000	10 338 763	-2 918 581	
MEDILINK	48 000	383 298	100	299 420	66 390	-399 282		1 664 600	-364 908	
LTR	8 160	-82 820	100	373 320		262 491		262 039	-109 103	
MERIX	80 000	-231 481	100	445 856		201 774		66 793	-49 411	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
NEANT										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises	NEANT									
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises	NEANT									
b) Etrangères										

20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux états financiers consolidés :

- Les changements de méthodes comptables concernant d'une part la reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'indiquée dans les notes 1 « Eléments marquants de l'exercice » et 17 « Comptes pro-forma liés au changement de méthode », et d'autre part, les secteurs d'activités, tels que présentés dans la note 23 « Information sectorielle ».
- Le changement de direction, tel qu'exposé dans la note 1 « Eléments marquants de l'exercice », au paragraphe « Changement de direction ».
- La destruction d'un stock obsolète, tel qu'indiqué au paragraphe « Autres éléments » de la note 1.
- Le plan de restructuration en cours de réalisation, tel qu'indiqué dans la note 1 au paragraphe « Autres éléments ».
- Les modalités d'élaboration des états financiers consolidés telles qu'indiquées dans la note 2 « Principes comptables », au paragraphe « Normes, amendements et interprétations IFRS », qui expose la mise en œuvre de la norme IAS 1 révisée et de la norme IFRS 8.
- La non comptabilisation des actifs d'impôts différés, compte tenu des pertes des derniers exercices, telle qu'indiquée dans les notes 2 « principes comptables » et 22 « Impôts – Preuve d'impôt ».

20.3.1.2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- La société procède, systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition, tel que décrit dans les notes 2 (paragraphe « regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition ») et 4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

- Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation. Nous nous sommes assurés que les notes 2 (paragraphe « frais de recherche et développement ») et 4 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.1.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

MONTPELLIER, LE 12 MARS 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

MICHEL DEHORS
ASSOCIE

GERARD JEANNET
ASSOCIE GERANT

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.2.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- Le changement de direction de la société, tel qu'indiqué au paragraphe « Faits caractéristiques » ;
- Le plan de restructuration en cours de réalisation, tel qu'indiqué au paragraphe « Faits caractéristiques » ;
- La destruction d'un stock obsolète, tel qu'indiqué au paragraphe « Faits caractéristiques » ;
- La justification de la valorisation des titres APELEM, telle qu'exposée au paragraphe « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » des règles et méthodes comptables.

20.3.2.2 Justifications des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- Votre Société constate des dépréciations sur les participations détenues, telles que décrites en note « Immobilisations financières » de l'annexe.
Nous avons examiné la méthodologie retenue par la Société et sa mise en œuvre sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons apprécié les estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.2.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

MONTPELLIER, LE 12 MARS 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

MICHEL DEHORS
ASSOCIE

GERARD JEANNET
ASSOCIE GERANT

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Engagement de caution solidaire en faveur de la Banque Palatine.

PERSONNES CONCERNEES :

Jean-Luc DUMAS, Administrateur
Jean-Paul ANSEL, Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Palatine.

MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur de la Banque Palatine à hauteur de 2.000.000 €.

La durée de cet engagement est limitée au 10 janvier 2015.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Lyonnais

PERSONNES CONCERNEES :

Antoine RABASTE, Administrateur
Jean-Luc DUMAS, Administrateur
Jean-Paul ANSEL, Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Crédit Lyonnais.

MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur du Crédit Lyonnais à hauteur de 3.650.000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Agricole

PERSONNES CONCERNEES :

Antoine RABASTE, Administrateur
Jean-Luc DUMAS, Administrateur
Jean-Paul ANSEL, Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Crédit Agricole.

MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760.000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Convention de sous-location avec la SCI MEDIAG

PERSONNE CONCERNEE :

Antoine RABASTE, Administrateur

NATURE ET OBJET :

La Société Civile Immobilière MEDIAG a donné en sous-location à votre Société un immeuble situé ZAC du Parc d'activités de la Méditerranée à Pérols (34470).

MODALITES :

Au titre de l'exercice 2009, la SCI MEDIAG a facturé à votre Société des loyers pour un montant total de 105.404 € hors taxes.

MONTPELLIER, LE 12 MARS 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

MICHEL DEHORS
ASSOCIE

GERARD JEANNET
ASSOCIE GERANT

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DMS

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DMS, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

MONTPELLIER, LE 12 MARS 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
MICHEL DEHORS
ASSOCIE

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
GERARD JEANNET
ASSOCIE GERANT

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	2009						2008					
	DDA		Consultants Auditeurs Associés		M. Alain Méric*		DDA		Consultants Auditeurs Associés		M. Alain Méric*	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés	45	85%	45	75%	15	83%	37	100%	37	100%	13	100%
Missions accessoires		0%		0%		0%		0%		0%		0%
<i>Sous total Audit</i>	45	85%	45	75%	15	83%	37	100%	37	100%	13	100%
AUTRES PRESTATIONS		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Fiscal	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres prestations	8	15%	15	25%	3	17%		0%		0%	-	0%
<i>Sous total autres prestations</i>	8	15%	15	25%	3	17%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL	52	100%	59	100%	18	100%	37	100%	37	100%	13	100%

* : Alain Méric est le commissaire aux comptes de la filiale Apelem.

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2 et 9.1.3.5.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Voir NOTE 24 Gestion des capitaux propres et Capital social.

21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSAR (BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION REMBOURSABLES)

21.2.1 Nature des BSAR B

Les BSAR B émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L.228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSAR B, étant précisé que lors de l'exercice de BSAR B, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque ABSAR émis le 27/09/2006 étaient attaché UN (1) BSAR A (échu depuis le 31/12/2007) et UN (1) BSAR B. Lors de cette augmentation de capital 4 591 490 BSAR B ont été émis.

Les BSAR B sont cotés séparément des actions DMS.
Leur cotation se fait sous le numéro de code ISIN FR0010367128.

Lors du conseil d'Administration du 2 mars 2010, il a été constaté l'exercice de 756 BSAR B. A ce jour, 4 590 734 BSAR B non exercés en circulation.

21.2.1.1 Caractéristiques des BSAR B

Prix d'exercice	: 9 €
Cours de déclenchement du remboursement anticipé	: 10,80 €
Prix de remboursement anticipé	: 0,01€
Parité	: 4 BSAR B permettent de souscrire 1,07 action nouvelle
Période d'exercice	: 3 octobre 2006 - 31 décembre 2010

Suite à l'augmentation de capital d'août 2008, la parité des BSAR B est passée de 4 BSAR B pour 1 action à 4 BSAR B pour 1,07 action.

Les BSAR B peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.2.1.2 Devise d'émission des BSAR B

L'émission des BSAR B a été réalisée en euros.

21.2.2 Droits et restrictions attachés aux BSAR B et modalités d'exercice de ces droits.

21.2.2.1 Prix d'exercice des BSAR B et nombre d'actions DMS reçues par exercice des BSAR B

Sous réserve des stipulations de la section 4.2.2.4. « Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent », QUATRE BSAR B donneront droit de souscrire 1,07 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 9 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSAR B.

La Société remettra des actions nouvelles.

Dans l'éventualité où tous les 4 590 734 BSAR B restant seraient exercés, il serait émis 1 228 021 actions nouvelles DMS.

21.2.2.2 Période d'Exercice des BSAR B

Les BSAR B peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.

21.2.2.3 Modalités d'exercice des BSAR B et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSAR B

Pour exercer leurs BSAR B, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et verser le montant dû à la Société du fait de cet exercice.

La SOCIETE GENERALE assure la centralisation de ces opérations.

La date d'exercice (ci-après la « Date d'Exercice ») sera la date de réception de la demande par l'établissement centralisateur, la livraison des actions interviendra au plus tard le septième jour de bourse suivant la Date d'Exercice.

21.2.2.4 Jouissance et droits attachés aux actions souscrites par exercice des BSAR B

Les actions souscrites par exercice des BSAR B portent jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et le prix de souscription réglé.

Elles sont, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être réalisées au titre de l'exercice en cours lors de leur émission et au titre des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles recevront le même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes de même nominal et portant même jouissance.

Les BSAR B non exercés au plus tard le 31 décembre 2010 seront caducs et perdront toute valeur.

21.2.2.5 Remboursement anticipé des BSAR B à l'initiative de la Société

La Société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 1er janvier 2007 jusqu'à la fin de la Période d'exercice, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR B restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro.

Toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne des produits des cours de clôture de l'action DMS sur le Marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. et de la Parité d'Exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède de 20% le prix de souscription, soit 10,80 euros.

Dans l'hypothèse où le prix de souscription des BSAR B viendrait à être modifié à la hausse ou à la baisse, le cours plancher de déclenchement du droit au remboursement anticipé sera modifié à due concurrence.

Au cas où la Société procéderait à un remboursement partiel des BSAR B restant en circulation, le nombre de BSAR B à rembourser (ci-après le « Nombre de BSAR B à Rembourser ») correspondra pour chaque tranche de remboursement à au moins 10 % du nombre de BSAR B (arrondi au nombre entier inférieur) émis.

Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement anticipé des BSAR B au prix de 0,01 euro, les porteurs de BSAR B pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR B avant la date fixée pour le remboursement conformément aux stipulations de la section 21.2.2.3 « Modalités d'exercice des BSAR B et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSAR B ». Passée cette date, les BSAR B seront remboursés par la Société et annulés.

21.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.3.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.3.2 Règlement des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil - Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaire

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour participer ou se faire représenter aux assemblées, avoir leurs actions inscrites à leur compte sur les registres de la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

DMS met à la disposition du public les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les avis financiers publiés dans la presse,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF.

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 31/12/2008 :

- publications au BALO :
 - o 24 juin 2009 : avis de réunion de l'assemblée générale mixte du 28 Juillet 2009
 - o 8 juillet 2009 : avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 28 Juillet 2009
- Communiqués de presse :
 - o 20 janvier 2009 : chiffre d'affaires 2008 : 20 M€ conforme à l'objectif révisé ; situation de trésorerie confortable
 - o 16 mars 2009 : agenda financier 2009
 - o 25 mars 2009 : perspectives 2009 : DMS prévoit de renouer avec la croissance
 - o 21 avril 2009 : résultats 2008 ; chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 : +6%.
 - o 21 juillet 2009 : chiffre d'affaires du premier semestre 2009 : +2%
 - o 28 juillet 2009 : compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2009
 - o 7 août 2009 : précisions en réponse au communiqué publié par Monsieur Antoine Rabaste
 - o 2 septembre 2009 : fin des discussions entre DMS et un groupe international
 - o 13 octobre 2009 : conclusions de l'audit global du Groupe / Evolution des méthodes comptables
 - o 3 novembre 2009 : résultats du 1^{er} semestre 2009 / chiffre d'affaires du 3^{eme} trimestre 2009
 - o 16 novembre 2009 : réponse au communiqué publié le 9 novembre par Mr Antoine Rabaste
 - o 15 février 2010 : chiffre d'affaires consolidé 2009 : 15,7 M€ / Mise en œuvre d'une politique de relance de l'activité

Site Internet : www.dms.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe au chapitre 7.

La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Montpellier.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et elle est située à Nîmes.

La SARL LTR gère les contrats de maintenance dans la région PACA et est située à Aubagne.

La SARL MERIX gère les contrats de maintenance dans le nord de la France et la région parisienne. Elle se situe à Evry dans la région parisienne.

Ces cinq entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte-courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

26 Annexes du document de référence 2009

26.1 TABLE DES CONCORDANCES

La table des concordances prévue à l'article 25.4 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 permet de réconcilier la présentation des informations du présent document de référence avec l'ordre prévu dans l'annexe concernée du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004. Le tableau ci-dessous reprend l'ordre exact de toutes les rubriques de ladite annexe.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Page(s)
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	5
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	5
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	5
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	6
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	6
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	sans objet	sans objet
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	7
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	7
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	Sans objet
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	7
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	8-9
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	9
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	8
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	8
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	8
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	8
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	9
5.2.	Investissements	Notes 4 & 5	81-82
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	Notes 4 & 5	81-82
5.2.2.	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	Notes 4 & 5	81-82
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	sans objet	sans objet
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6	10-20
6.1.	Principales activités	6.1	10-17
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	10-17
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	17-18
6.2.	Principaux marchés	6.2	19-20
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	sans objet
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.5	30
6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	19-20
7.	ORGANIGRAMME	7	21

7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	21
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	21
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	22
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8	22
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	22
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	9	23
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	cf rapport de gestion	23
9.2.	Résultat d'exploitation	20.1	71
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	sans objet	sans objet
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	cf rapport de gestion	23
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	cf rapport de gestion	23
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10	67
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	67
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	67
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3.1	25
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	sans objet
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	Sans objet
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	67
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	67
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	cf rapport de gestion	23
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	cf rapport de gestion	23
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	67
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	Sans objet
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	Sans objet
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	Sans objet
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	Sans objet
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	67
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	14	67
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	sans objet	sans objet
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	68
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyées par la Société et ses filiales.	15	68
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	85
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	68

16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	68
16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	68
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	68
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son, pays d'origine	16	68
17.	SALARIÉS	17	69
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	69
17.2.	Participation et stock options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	Note 24	93
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	sans objet
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	70
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nat	18.1	70
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	70
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18.3	70
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	sans objet	sans objet
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	70
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	71
20.1.	Informations financières historiques	20.1	71
20.2.	Informations financières pro forma	Note 17	87
20.3.	Etats financiers	20.1	71
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	112
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historique ont été vérifiées	20.3	112
20.4.2.	Autres information contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiés par les contrôleurs légaux	20.3	112
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	sans objet
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	98
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	24	109
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	24	109
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	sans objet
20.7.	Politique de distribution des dividendes	sans objet	sans objet
20.7.1.	Dividende par actions	sans objet	sans objet
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	sans objet	sans objet
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	118
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	119
21.1.	Capital social	21.1	119
21.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	119
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	sans objet	sans objet
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4	41

21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2	119
21.1.5.	Informations sur les conditions réagissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	sans objet	sans objet
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	sans objet
21.1.7.	Historique du capital social pour le période couverte par les informations financières historiques	21.1	119
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.3	121
21.2.1.	Objet social	21.3.1	121
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	42
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	sans objet
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	sans objet
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.3.3	123
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	sans objet
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	sans objet
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	sans objet
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	124
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	124
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi un déclaration ou un rapport	23	124
23.2.	Attestions confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	124
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	125
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	125